

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 novembre 2013

Présidence

Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures et donc le temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je vous prie de prendre note que le point 3 de notre ordre du jour comporte une petite coquille. Il faut lire « Assermentation » à la place d'« Admission ». Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Joëlle BETTEX, Catherine CHEVALLEY, Claire-Lise DETREY, Anne-Louise GILLIÉRON, Patrick DERIAZ, Laurent GILLIARD, Mathias HUMBERT, Jean-Claude PEREY, Boris RICHARD, Nicola SCHIRINZI et Roland VILLARD.

Membres absents :

MM. les Conseillers : Jeyashankar JEYARATNAM et Thierry PIDOUX.

Membres présents	87
Membres excusés	11
Membres absents	2
Effectif actuel	100

**2. APPROBATION DU PV
DU 3 OCTOBRE 2013**

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Tel que présenté, le procès-verbal **du 3 octobre 2013** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

La démission de M. Julien BOURGNON laisse le Conseil communal avec un siège vacant.

Mme Arta PAPAZI, première des viennent-ensuite de la liste complémentaire du parti Socialiste, née en 1993, domiciliée à la rue Jean-André Venel 23A à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Julien BOURGNON.

Je prie Mme Arta PAPAZI de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mme Arta PAPAZI, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Jean-David CHAPUIS.

Mme Arta PAPAZI : « Je le promets »

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil. Je vous y souhaite la bienvenue et d'y vivre une expérience passionnante et enrichissante. Je vous remets, par l'intermédiaire de nos scrutateurs, un règlement du Conseil communal, et vous invite à reprendre place à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**4. COMMUNICATIONS
DU PRÉSIDENT**

*Courrier de
M. Olivier RAPIN*

En date du 21 octobre dernier, le Conseil communal a reçu un courrier de M. Olivier RAPIN de Lutry concernant le deal de drogue à la gare d'Yverdon. Ce courrier a également été adressé à la Municipalité.

Le Bureau en a pris connaissance dans sa séance du 28 octobre 2013. Étant de compétence municipale et ayant également été adressé à la Municipalité, cette dernière jugera de la suite à donner à ce courrier.

Il est bien sûr à votre disposition pour consultation auprès de nos secrétaires.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Dépôt d'une pétition

En date du 23 octobre dernier, j'ai reçu une pétition adressée au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains concernant la suppression des places de parc à la rue de la Plaine et à la rue du Valentin, munie de plus de 3'200 signatures.

Dans sa séance du 28 octobre dernier, le Bureau du Conseil communal en a pris connaissance et a décidé de la renvoyer à l'examen de la Commission des pétitions, en application de l'article 68 de notre règlement.

Le Conseil communal statuera lors d'une de ses prochaines séances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Changement de
formation politique*

Comme vous avez pu le lire dans la presse de la semaine dernière, M. Maximilien BERNHARD change de formation politique. Il partage donc dès ce soir, les rangs de son nouveau parti.

Il m'a fait parvenir cette lettre que je vous lis :

A la suite d'une longue période de réflexion, et une quinzaine d'années passées à l'UDF, j'ai

décidé de donner une nouvelle orientation à mon engagement politique.

Durant ces quinze ans, j'ai eu l'occasion de m'engager au niveau local en tant que Conseiller communal, de 1998 à ce jour, assemblée que j'ai eu l'honneur de présider à deux reprises, au niveau cantonal en tant que député, de 2007 à 2012, et au niveau romand en tant que secrétaire et porte-parole de l'UDF, de 2000 à 2013. Durant ce temps, je me suis engagé aux côtés d'autres personnes afin que les valeurs éthiques gagnent en influence dans le débat politique. Force est de constater que cet objectif est aujourd'hui atteint. En effet, les partis traditionnels ont repris ces valeurs et les traduisent dans leur action politique. Ainsi, des valeurs telles que la protection de la vie, le soutien aux familles, l'assainissement des finances publiques, la lutte contre les dépendances, la protection de l'environnement et la justice sociale sont parties prenantes de l'action politique des partis traditionnels.

Fort de ces constats, j'ai entrepris une réflexion approfondie sur le sujet. Je suis arrivé à la conclusion qu'il était temps, en ce qui me concerne, de donner une nouvelle orientation à mon engagement politique et de rejoindre un parti traditionnel, en l'occurrence le Parti Libéral-Radical, formation dont l'ensemble du programme politique correspond le mieux à mes idées. Je me réjouis dès lors de poursuivre mon engagement politique aux côtés de bon nombre de membres du PLR que je connais déjà et apprécie depuis plusieurs années. Il ne fait aucun doute que la collaboration sera fructueuse, notamment dans les domaines de l'économie, des finances publiques, de la santé, de la formation, des transports et de la mobilité.

Par conséquent, je quitte le groupe UDF-Vert'libéraux et démissionne de ce fait des commissions permanentes qui lui sont rattachées. Je siégerai dorénavant au sein du groupe PLR, restant au service de nos concitoyens.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui m'ont soutenu durant ces quinze dernières années, et espère pouvoir continuer à compter sur eux. Je remercie en particulier la section yverdonnoise du PLR pour l'accueil bienveillant qu'elle m'a réservé.

En vous souhaitant une bonne suite d'année présidentielle, je vous adresse, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.

Et c'est signé : Maximilien BERNHARD.

Les commissions permanentes seront complétées lors de notre prochain Conseil



Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Deux Interpellations de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
- Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER
- Une Question de M. le Conseiller Michel DUBEY
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président Jean-David CHAPUIS:

La Municipalité a-t-elle quelques communications à transmettre au Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, M. le Président.

**6. NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION
COMMUNALE DE
RECOURS**

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Suite à la démission de M. Julien BOURGNON du Conseil communal, la Commission communale de recours se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant. J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Le groupe socialiste a l'avantage de vous proposer la candidature de Mme Marceline MILLIoud.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Merci M. le Conseiller, comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée

À l'unanimité, **Mme Marceline MILLIoud est élue** membre suppléante de la Commission communale de recours.

La Commission communale de recours est donc à nouveau complète. Je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette commission.

**7. PRÉAVIS
N° PR13.28PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 600'000.-- POUR LA PARTICIPATION À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ANONYME ENERGIE NATURELLE DU MOLLENDRUZ.

📖 M. THOMAS JENNI, RAPPORTEUR, REMPLAÇANT M. ROLAND VILLARD.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Claire-Lise DETREY, Louisa DIAZ, Pierre ARNABOLDI, Thomas JENNI, Brian OOSTERHOFF, Thierry PIDOUX, Roland VILLARD et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Thomas JENNI ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :***Discussion sur article 1***

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Le groupe des Verts a largement discuté de cet important préavis. En effet, celui-ci est une réalisation de la stratégie en matière de politique énergétique décidée en 2010 déjà par la Municipalité qui vise au développement des énergies renouvelables et nous nous en réjouissons.

Toutefois, les Verts abordent chaque projet éolien en tenant compte de différentes valeurs auxquelles nous sommes attachés soit d'une part, le développement des énergies renouvelables, dans le cadre d'une politique de l'énergie visant à l'abandon du nucléaire et à la réduction de la consommation des énergies fossiles, et d'autre part, la protection des paysages, dans le cadre d'une politique de préservation de la nature et de la qualité du cadre de vie.

La planification cantonale connue à l'heure actuelle, en termes de planification des parcs éoliens,

vous vous en doutez, ce projet n'a pas échappé à cette grande discussion. Nous nous sommes donc prêtés avec attention à cette difficile et délicate pesée d'intérêts, et sommes arrivés à la conclusion, pour la majorité du groupe, que le projet de parc éolien du Mollendruz, au vu des efforts consentis pour minimiser les impacts environnementaux, était un projet important que nous devons soutenir.

La grande majorité du groupe des Verts soutiendra donc ce préavis et vous invite à en faire autant.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Tout d'abord, je tiens à remercier mon groupe de laisser les opinions divergentes s'exprimer. C'est en politique quelque chose de pas toujours fréquent et certainement très agréable.

Le mois dernier, avant de voter quelque trois cent mille francs pour des logements d'étudiants, nous avons eu accès à toute une série de données financières, soit dans le préavis, soit dans le rapport de minorité.

Aujourd'hui, on nous demande six cent mille francs pour une étude sur les éoliennes, et je dois constater que je n'ai vu aucun chiffre concernant la rentabilité et l'intérêt financier direct de la Ville pour le crédit qui nous est demandé.

Ces données sont pourtant d'autant plus importantes que ces six cent mille francs seront perdus si le projet ne se fait pas, ou si nous ne rajoutons pas six millions pour sa réalisation au cas où il se concrétiserait, cela évidemment avant d'avoir produit le premier kilowatt.

Je regrette également le manque d'information sur les besoins financiers des autres projets d'énergies renouvelables auxquels nous tenons tous et pour lesquels la Commune doit ou va s'engager, que ce soit le solaire, la géothermie, ou l'excellente idée d'utiliser les eaux de la STEP pour le chauffage urbain, sans parler des investissements nécessaires pour le parc éolien de Cronay avec la participation d'Yverdon.

Dans ces conditions, vous comprenez que je ne peux que refuser le projet. Nous ne savons pas clairement du point de vue financier, s'il s'agit du vent, de la tempête, du calme plat, mais c'est certainement le brouillard.

L'autre raison qui explique ce refus, c'est la protection des crêtes du Jura.

Lorsqu'Yverdon a décidé de s'engager dans cette production éolienne, nous avions affaire à des petites machines et nous avions quelques projets dispersés sur les crêtes du Jura.

La situation a totalement changé aujourd'hui. Les machines actuelles font près de 200 m avec une nacelle qui culmine à 150 m. Et, derrière le parc du Mollendruz se profile le parc éolien de Sur Grati, et derrière Sur Grati le parc éolien de Bel Coster. Sans compter du côté du Chasseron, nous avons Ste-Croix, Grandevent, Provence, la Grandsonnaz et j'en passe. Plus évidemment les projets neuchâtelois qui se trouvent juste en face.

C'est donc à une transformation quasi industrielle du Jura Nord que nous assisterons. Pour retrouver des paysages non défigurés, il faudra aller dans le Jura français, où les autorités ont sagement décidé que le paysage jurassien est une ressource trop belle, trop importante et trop cruciale pour le tourisme pour le laisser défigurer.

Je précise que j'accepte très volontiers un développement éolien dans le Jura, mais raisonnable, avec un nombre de parcs limité, et coordonné. Et dans les choix à faire, le projet du Mollendruz n'est malheureusement pas le mieux placé sur le plan de la protection du paysage, très exposé et situé sur une première crête, il n'avait d'ailleurs été accepté qu'avec réserve dans la planification vaudoise.

Et il faut savoir que la production est surtout destinée à Zurich et que le projet éolien de Bâretswil dans l'Oberland zurichois, leur Jura, est en train de faire face à une opposition locale très forte.

Je vous remercie de votre attention, et surtout de celle que vous voudrez bien porter au manque d'évaluation et aux incertitudes financières du projet d'une part, à la préservation de nos paysages jurassiens d'autre part.

Merci de votre attention.

M. le Conseiller Bart WIND :

Donc le groupe Vert'libéraux-UDF soutient évidemment ce projet.

Et j'aimerais quand même réagir à ce que vient de dire notre collègue M. HUNKELER. J'étais membre de la commission et on a eu droit à énormément de chiffres et précisément sur la rentabilité de cette affaire. Le capital investi rapportera, c'est marqué dans le rapport du préavis, entre 3 et 6 %. Et quand on sait que les taux d'intérêt, quand on connaît les taux d'intérêt aujourd'hui, ont un rendement de 3 à 6 % au niveau purement financier, c'est déjà excellent.

Donc en plus du fait que les éoliennes sont une excellente solution pour sortir du nucléaire rapidement, je tiens à souligner que contrairement à ce que dit M. le Conseiller HUNKELER, on a eu droit à tous les chiffres à la commission.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

J'aimerais juste rebondir sur les propos de M. HUNKELER sur certains points. M. Bart WIND, commissaire, a répondu lui-même sur l'un des points et je n'y reviendrai pas.

Je souhaiterais revenir sur une mauvaise information qui est celle, au fond, que le projet était mal ficelé, raison pour laquelle, il n'aurait pas été intégré dans la planification cantonale, donc dans le projet de plan directeur. Je tiens à m'inscrire en faux sur cette affirmation. Ce projet, comme presque tous les projets, sauf quelques-uns qui sont arrivés à passer la rampe du premier coup, a fait l'objet d'un deuxième tour. Sur les plusieurs dizaines de projets de parcs éoliens qui ont été présentés à l'Etat, je n'ai plus le chiffre exact, mais je crois que c'était proche des quarante ou que cela dépassait les quarante, il y en avait plus de deux tiers qui n'ont pas été acceptés, soit qu'ils ont été complètement refusés, soit que, comme le nôtre, il manquait encore quelques points pour pouvoir être accepté en catégorie A, et ce sont ces points sur lesquels la société a travaillé pour le rendre acceptable.

Il y avait un point notamment, qui était effectivement l'impact paysager, qui ne donnait pas satisfaction aux Services de l'Etat. Il y a eu un gros travail qui a été fait là-dessus, et il a finalement été accepté, comme d'autres, mais pas tous puisqu'il y a eu une grande sélection de ces projets de parcs éoliens. Il a été accepté dans le projet de plan directeur qui sera prochainement soumis au Grand Conseil. Et donc la société a donné entière satisfaction aux services cantonaux. Et je peux vous dire que ça n'a pas été chose facile de leur donner satisfaction sur ce point, comme sur tous les autres points, puisque ce sont des projets extrêmement difficiles et compliqués, qui ont été passés au crible fin, non seulement par les services cantonaux mais par les services fédéraux, et que des dizaines d'exigences ont été posées, qui ont toutes été remplies pour le projet de parc d'éoliennes au Mollendruz.

Donc on ne peut pas dire que parce qu'il n'a pas été accepté au premier tour, parce qu'il manquait certains points, ou il ne donnait pas assez de garantie sur certains points, que c'est un mauvais projet. Très loin s'en faut puisqu'au contraire, c'est un des rares projets qui a été retenu, plus des deux tiers, en tout cas deux tiers, ne l'ont pas été, peut-être voire un petit peu plus que deux tiers.

Donc c'est un excellent projet, un projet qui est pensé dans ses moindres détails, sur tous les points sur lesquels on peut buter, que ce soit la faune, que ce soit les oiseaux, que ce soit

d'innombrables autres points, tout a été passé au crible fin. Je peux vous assurer que c'est un excellent projet.

Et puis, c'est vrai, c'est un projet aussi bien sûr qui comporte un certain risque. La commission le relève. C'est un projet évidemment qui ne peut fonctionner que s'il y a par exemple du vent. Et il y en a sur le Mollendruz ; c'est pour ça que cet endroit a été choisi. Il présente toutes les garanties qu'il faut pour pouvoir être rentable. On parle d'une rentabilité entre 3 et 6 %, comme M. le commissaire WIND l'a dit, c'est une bonne rentabilité et il est évident que tous les partenaires que nous sommes, tant EWZ que les communes avoisinantes dont je vous rappelle qu'il s'agit de La Praz, Vaulion, Juriens et Mont-la-Ville, se lancent dans ce projet parce que tout le monde y croit, parce qu'il y a eu des études qui permettent de penser qu'il sera rentable. Et il le sera notamment parce qu'il est bien exposé au vent et que pour qu'il soit rentable, il faut beaucoup de vent.

Donc voilà, je crois, ce qu'on peut dire. En plus, j'aimerais juste quand même également vous dire que la ville de Zurich n'a jamais dit qu'elle voulait toute la production, ça n'est absolument pas vrai. Zurich va partager avec les autres actionnaires qui le souhaitent, mais il est évident que si aucun des cinq actionnaires, dont la Ville d'Yverdon-les-Bains, ne souhaite prendre pour lui-même de la production, que Zurich a dit qu'elle prendrait la totalité de la production s'il le fallait. Mais Zurich n'a jamais dit qu'elle voulait l'entier de la production bien au contraire. Donc je ne souhaiterais pas non plus que cette fausse affirmation soit colportée.

Voilà c'est un très bon projet. C'est un projet où il nous faut maintenant montrer notre volonté de le faire aboutir. Jusqu'à présent, nous n'y avons mis que deux fois quinze mille francs, c'est-à-dire rien. Aujourd'hui, nous avons été intégrés dans le plan directeur, c'est donc la démonstration que nous pouvons faire ce parc. Il y a encore beaucoup d'écueils et c'est dans ce sens-là, j'imagine, que la commission a parlé de « risqué ». Oui, il y a encore des écueils, ce n'est de loin pas fini, vous le savez bien, il y a le plan partiel d'affectation. Enfin il faut d'abord que le plan directeur cantonal soit approuvé par le Grand Conseil. Ensuite le plan partiel d'affectation doit être mis à l'enquête, il y aura peut-être des oppositions, il y aura peut-être des recours ensuite. Puis ensuite, il y a les permis de construire. Alors oui, c'est un long chemin, mais c'est un long chemin pour sortir du nucléaire, c'est un long chemin pour avoir de l'énergie verte, je pense et je soutiens qu'il en vaut la peine et que nous pouvons y arriver.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, Mmes et MM. les Conseillers.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté avec un avis contraire et quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une grande majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une grande majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.28PR est accepté à une grande majorité.

Décision du Conseil

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer à l'opération d'augmentation du capital de la société Energie Naturelle du Mollendruz SA.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 600'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 915.3201 « Parts de sociétés ».

8. PRÉAVIS
N° PR13.29PR

CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2014.

☐ MME CATHERINE CARP, RAPPOTRICE, REMPLAÇANT M. ROLAND VILLARD, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme CATHERINE CARP donne lecture des conclusions du rapport en soulignant que pour répondre aux besoins en investissements, notamment liés à l'augmentation de notre population, la Commune ne peut différer certains investissements et nous devons peut-être procéder à l'ajustement du point d'imposition dans un futur assez proche. Rappelons que notre Commune se trouve déjà dans le peloton de tête des taux d'imposition les plus élevés de notre Canton.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

Je vous prie de vous munir du projet d'arrêté d'imposition 2014 annexé au préavis. Je vais maintenant vous citer les articles et pour les deux premiers articles, leurs alinéas. Je vous prie de vous manifester à l'énoncé de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir.

*Arrêté d'imposition pour
l'année 2014
Article premier*

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

En préambule et comme je suis un Conseiller frais émoulu, peut-être je n'interviens pas exactement au bon moment du débat sur ce préavis. Mais, je vous fais part de la position du groupe UDF-Vert'libéraux sur ce préavis introduisant les règles d'imposition communale pour l'année à venir.

Les constats sont clairs et ils sont partagés au vu de ce que la commission a débattu et vous a présenté, ne serait-ce que sous forme de conclusions. Les prévisions de recettes et de dépenses sont plutôt défavorables et donc conduisent à la conclusion que le compte financier de la Commune va en se dégradant. Les besoins d'investissements, vous le savez, Mmes et MM. chers collègues, sont explosifs. Ceci à la fois, à la suite de la croissance démographique de notre Ville, et à la volonté avérée des uns et des autres de poursuivre sur un développement, certes contrôlé, néanmoins incontestable.

Il plane un certain nombre de menaces, notamment en matière d'imposition sur le bénéfice des sociétés. Il suffit de lire la presse pour savoir ce qui pourrait conduire à une dégradation supplémentaire des finances tant cantonales que communales, et là, la Ville d'Yverdon n'est pas seule en cause. Néanmoins les conséquences financières grèveront nos comptes communaux.

Il apparaît donc à notre groupe qu'il est extrêmement regrettable d'accepter, sans mesure d'anticipation, de voir nos comptes courants se dégrader et passer au rouge, de voir prioriser à outrance entre les différents besoins d'investissements dont l'un ou l'autre parti ou bord politique de notre Conseil sauront à coup sûr les défendre, et de devoir ensuite prendre à terme des mesures d'assainissement drastiques, coûteuses, et qui toucheront au vif de la substance même dans les prestations que notre Ville est amenée ou contrainte d'apporter à sa population.

Il apparaît donc à notre groupe qu'il est urgent, mais nous accepterons l'arrêté d'imposition tel que présenté, il apparaît cependant important d'envisager une réflexion claire, volontaire, précise sur l'efficience du budget communal, des prestations qui sont à fournir, sur la priorisation des investissements, je l'ai déjà dit. J'anticipe déjà les débats du préavis suivant sur le désengagement de la Ville de tout ce qui n'est pas son « business » ou l'essentiel de ses préoccupations et de ses obligations, et enfin d'envisager des hausses d'impôt, même à titre d'anticipation.

Voilà, Mmes et MM., ce que je viens de vous présenter ne fait que reprendre une intervention précédente, et j'espère que la sagesse comptable et la capacité d'anticiper de notre Conseil communal éviteront à terme de se retrouver dans des chiffres rouges à tout point de vue ainsi qu'avec une dette ingérable à transmettre à notre succession.

Je vous remercie, Mmes et MM., de votre attention.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Il semblerait qu'on soit déjà dans le débat sur l'entier du préavis, je me permettrais donc également d'intervenir à ce moment-là.

Vous vouliez recadrer la discussion, c'est ça, ça va ?

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Allez-y ! Oui, qu'on le fasse maintenant ou après...

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Merci ! Alors, le groupe des Verts se ralliera donc à la position municipale ainsi qu'à celle de la Commission des finances qui est de conserver le taux d'imposition actuel pour les raisons évoquées, notamment les incertitudes liées à la péréquation.

S'il demeure ici de nombreuses incertitudes, il y a un domaine où les choses sont sûres et certaines, M. CHERBUIN vient de nous le rappeler. Yverdon-les-Bains devra faire face ces prochaines années à des investissements importants et obligatoires pour accompagner le développement souhaité par toutes et tous de notre Ville. La construction d'un nouveau collège notamment.

Les Verts, vous le savez, défendent un développement durable dans les différents domaines de la société. Et c'est le cas également dans le domaine des finances publiques. Nous sommes donc inquiets de l'augmentation prévue de la dette. Ceci étant dit, et conscients des efforts de la Municipalité pour étaler les investissements, nous devons donc très prochainement nous poser les questions qui fâchent. Les perspectives et les solutions ne sont pas particulièrement réjouissantes :

- Augmentation de la dette
- Augmentation des impôts
- Diminution des investissements

Nous ne prétendons aucunement détenir la formule magique, mais sommes convaincus que nous ne pourrions échapper plus longtemps encore à ces difficiles débats, et espérons que nous pourrions envisager ces différentes réflexions, autant au sein de la Municipalité qu'au sein de ce

Alinéa 2 – Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales

législatif avec toute l'attention, la sérénité et le courage qu'elles nécessiteront. Merci.

M. le Conseiller Laurent GABELLA :

Voilà, comme je me mélange un peu avec les feuilles, j'interviens maintenant puisque tout le monde semble intervenir. (*Rires dans la salle*)

Je souhaite rebondir au sujet de la fiscalité des entreprises abordée dans ce rapport et interpellé la Municipalité, au nom de ces dernières, avant que nous n'ayons atteint l'épuisement encore lointain de notre ordre du jour et des membres de ce Conseil.

Certes, le débat fait rage autour de la fiscalité des entreprises et l'économie s'essaie depuis quelques temps à ce qu'elle ne sait pas très bien faire et à ce qui ne lui réussit généralement pas : attendre. Certes, les recettes 2012 sur les sociétés sont en recul par rapport à 2011 et naturellement, ces phénomènes et leurs implications nous dépassent quelque peu. Mais en s'interrogeant sur le futur de ces ressources fiscales, nous pouvons tout de même nous demander quels seraient nos leviers pour agir en leur faveur sans contrarier les bienfaits attendus de cette réforme.

La réponse évidente est qu'il faut attirer des entreprises qui paient des impôts sur notre sol, tout en n'oubliant pas celles qui y prospèrent déjà et qui souhaitent s'y développer.

Une telle politique, favorisée par les institutions de développement économique et nos autorités, existe depuis longtemps, mais elle ne saurait évidemment être d'une quelconque efficacité s'il s'avère impossible d'accueillir physiquement ces nouvelles entreprises, ni de répondre à des besoins de croissance par manque de terrains ou de surfaces de plancher disponibles pour ces activités.

Je suis parfaitement conscient de la difficulté de la tâche et je sais également que la Municipalité, les institutions économiques et les services travaillent d'arrachepied dans une complexité croissante qui est notre lot. Il est évident également pour nous tous que les surfaces de compensation exigées par la loi ne se trouvent plus depuis longtemps sous le pas des chevaux. Ma crainte, cependant, est que la pression quotidienne à laquelle nous avons à faire face, que ce soit en terme d'implantation ou de développement, s'exerce notamment et inéluctablement au détriment du PST dont il faudrait, de guerre lasse, assouplir les critères d'éligibilité.

Ce n'est pas, ni de l'avis de l'ADNV, ni de celui la SIC, la voie souhaitable. Il est de loin préférable de travailler à légaliser les terrains que nous avons obtenus lors de notre récente fusion et de chercher des compensations dans le cadre de l'agglomération pour toutes les activités non éligibles sur le PST. Oui, bon parfait, mais la route promet d'être étroite et surtout trop longue.

Aussi je demande à la Municipalité, afin de relâcher un peu de pression, non pas d'assouplir les critères d'éligibilité du PST, mais d'autoriser plus facilement le régime provisoire de dérogation et les baux conditionnels, ainsi qu'il en a été octroyé à Post-finance ou plus récemment à un cabinet médical.

Ce régime transitoire ne devrait bien entendu exister que le temps de légaliser d'autres surfaces d'activités, mais il est certain que pour les années nécessaires à cette légalisation, il pourrait contribuer à compenser les pertes fiscales qui projettent une ombre menaçante dans ce préavis pour l'avenir de notre cité, à éloigner le spectre d'un Parc Technologique désenchanté et à offrir à nos acteurs économiques locaux d'autres solutions que le déménagement vers des communes plus habiles.

Il s'agit pour le moment d'un vœu adressé à la Municipalité à l'occasion de ce préavis conformément à l'article 66 de notre règlement. Une réponse en forme de détermination de sa part serait cependant la bienvenue, mais, sans doute, lors d'une séance à l'ordre du jour moins

bavard.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté avec une abstention.

Discussion sur article 2

L'article 2 n'est pas soumis à votation.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Mon amour excessif du formalisme me fait intervenir là où je l'avais prévu au début. Ce qui me vaut évidemment d'arriver un peu comme l'orage après la pluie, mais enfin c'est les contingences de ce genre de choses.

Alors, je vais un peu enlever ce que j'avais prévu de dire parce que mes préopinants ont défloré déjà passablement le sujet. Mais, je voulais quand même revenir sur le fait que dans de nombreuses communes du Canton, cette année la hausse des investissements a déjà amené plusieurs de ces communes à augmenter leurs impôts, ce qui est un changement de paradigme. Vous vous souvenez certainement qu'il y a quelques années les communes de Nyon ou de Pully ont cherché à augmenter leurs impôts et ont été dans l'impossibilité de le faire suite à des référendums.

Mais cette année, ça s'est passé de manière un peu différente dans certaines communes, j'en cite quelques-unes, j'en cite quatre : Ormont-Dessus + 10, Penthaz + 6 points, Bourg-en-Lavaux + 4, cette semaine encore dans notre district, L'Abbaye + 4. Toutes ces communes, euh ces communes, comme vous le savez (*Rires dans la salle*) Ouais là, j'ai défloré l'effet. Toutes ces communes, allais-je donc dire, Ormont-Dessus, Bourg-en-Lavaux pas particulièrement communistes justement, et d'une certaine manière nous sommes à Yverdon-les-Bains à peu près dans la même situation, c'est-à-dire qu'on se retrouve avec des investissements, comme ça a déjà été dit, qui explosent et qui explosent à court terme. Et on va le voir d'ailleurs tout à l'heure, parce qu'effectivement plusieurs des préavis qui sont à l'ordre du jour de ce Conseil concernent de tels investissements.

Et c'est un débat auquel nous n'échapperons pas, cette question de la hausse d'impôt et nous n'échapperons pas à ça à court terme. Et il faut être clair parce que si nous voulons investir ce que la population nous a demandé d'investir par voie d'initiative, tout en faisant également ce que nous sommes obligés de faire, parce que les tuyaux il faudra les réparer et parce que le collège il faudra bien le construire. Mais il y a un moment donné où il va effectivement falloir se poser cette question si nous ne voulons pas que notre dette explose.

Et alors là, je lance un peu un chiffre, on parlait de questions qui fâchent, si on a par exemple un surcroît de trente millions d'investissements sur la fin de la législature, avec un point d'impôt à sept cent mille francs par année, ce n'est pas d'un ou deux points d'impôt dont on est en train de parler, mais c'est bel et bien les ordres de grandeur qu'on a cités tout à l'heure pour ces communes, toutes pas effectivement très à gauche, on est entre quatre, six voire, pour quelques années peut-être, huit à dix points si on veut effectivement que ça ait un impact vraiment important sur la réduction ou en tout cas sur l'évitement de l'explosion de la dette.

Et donc nous votons évidemment avec plaisir cette année un arrêté d'imposition qui ne varie pas parce qu'il y a fort à craindre et il y a fort à attendre malheureusement que ce soit le dernier avant quelque temps.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller François ARMADA :

J'aimerais revenir sur ce qu'a évoqué mon collègue, M. GABELLA, par rapport à l'implantation d'entreprises sur le territoire de la Commune. C'est un débat que nous avons déjà abordé avant les vacances d'été qui avait été assez nourri, que nous avons d'ailleurs à ce titre rencontré une délégation du Service de l'urbanisme et des bâtiments pour en parler. Ceux-ci nous avaient évoqué certaines pistes, certaines possibilités de changement d'affectation et toute une série d'arguments, de même qu'il nous avait été promis un rapport à ce sujet pour la rentrée.

J'aimerais juste savoir à quoi en est ce rapport et quand nous pourrions en disposer, merci.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Pour répondre en tout cas partiellement aujourd'hui à MM. GABELLA et ARMADA, la question des zones d'activités, donc des zones qui nous permettraient d'accueillir des activités artisanales et industrielles à l'avenir. C'est une question qu'on s'est posée régulièrement au sein de ce Conseil, et vous l'avez dit M. ARMADA, également au sein de la Commission des affaires immobilières qui a tenu une séance particulière pour traiter de ce sujet. Séance au cours de laquelle je crois qu'on a eu l'occasion d'ailleurs d'apporter à cette Commission un certain nombre d'informations.

Pour apporter ces informations à un peu plus que la Commission des affaires immobilières, nous avons en effet prévu de fournir non pas un rapport mais une communication à ce Conseil. Communication que nous allons lui fournir quand nous aurons réuni suffisamment d'informations pour qu'il nous paraisse justifié d'en faire une communication. Inutile de vous communiquer la moitié des informations que nous devrions avoir pour que cela puisse vraiment répondre à vos questions.

Mais cela viendra certainement ces prochaines semaines, disons avant la fin de l'année parce que nous travaillons activement là-dessus et pas seulement nous au niveau de la Ville, au niveau d'URBAT, mais également le Bureau d'agglomération pour ce qui est de l'agglomération yverdonnoise, et également bien sûr l'ADNV qui travaille de concert avec nous à identifier, non seulement ce qui existe déjà, ce qui peut être affecté à l'avenir, et puis aussi quels sont les besoins avérés. Parce qu'on parle de ces besoins, nous savons tous qu'ils existent et nous devons déterminer plus précisément maintenant quels ils sont, de qui il s'agit, de quels types d'activités il s'agit parce qu'il ne suffit pas de dire qu'il y a des besoins, il faut encore savoir si ceux-ci sont avérés, dans quelle mesure ils seront avérés et desquels ils sont réellement.

Ce que nous avons fait, ce que nous sommes en train de faire, c'est d'identifier les terrains publics, privés qui pourraient accueillir ces entreprises. Identifier les terrains, il n'y en a pas beaucoup honnêtement qui existent et qui sont libres vous le savez bien, et identifier les terrains qui sont déjà construits mais qui sont susceptibles d'être densifiés également. Dans ce cadre-là, nous avons pris contact, nous avons écrit à toute une série de propriétaires privés que nous avons identifiés dans ce cadre-là et qui nous ont tous invariablement répondu que parce qu'ils n'avaient pas envie ou parce qu'ils n'avaient pas de demande, ils n'allaient pas densifier leur terrain dans l'immédiat parce qu'ils préféreraient le garder en réserve pour l'avenir. Et ça, c'est ma foi des décisions des propriétaires privés que la Commune ne peut pas influencer dans une autre direction.

Après il s'agit d'identifier quelles sont les nouvelles surfaces que nous pourrions créer pour les entreprises à l'avenir. On a eu une discussion à ce sujet au Conseil communal concernant ces parcelles dites Flexcell. Nous avons pris des contacts maintenant avec le Canton pour lancer cette procédure de plan de quartier qui nous permettra à l'avenir de mettre ces terrains à disposition des entreprises. Ce que nous espérons pouvoir faire, c'est finalement procéder par étape, et pouvoir dans un premier temps déjà, mettre du terrain à disposition de certaines

entreprises, sur la base du plan de quartier actuel, en anticipant le plan de quartier futur de manière à, le plus rapidement possible, répondre au début de ces besoins-là, en attendant que la procédure soit terminée et que nous puissions mettre plus de terrains encore à disposition. Bien sûr il ne s'agit que de quelques parcelles, ça ne résoudra pas tous les problèmes de la Commune.

Nous travaillons aussi dans le cadre des plans de quartier que nous développons. Alors il y en a comme Gare-Lac qui prévoit surtout des emplois tertiaires, c'est sûr. Mais d'autres plans de quartier comme Coteau-Est prévoient des zones d'activités qui ne résoudront pas l'entier du problème non plus, qui n'ont pas les surfaces nécessaires pour répondre à l'entier du problème, mais qui seront quand même le long de la voie de chemin de fer, des nouvelles zones d'activités que nous pourrons mettre à disposition des entreprises. Et puis finalement vous l'avez dit M. GABELLA, il s'agit d'affecter des nouveaux terrains qui sont aujourd'hui en zone agricole, cela veut dire trouver de quoi compenser ces nouvelles affectations, cela veut dire aussi des discussions longues et compliquées avec le Canton qui nous demande de justifier ces besoins et ce qui nécessite donc que nous apportions de plus amples informations.

Alors voilà, la solution miracle, nous ne l'avons pas. La solution c'est l'addition de toutes ces petites solutions-là, et puis peut-être à terme l'identification d'un espace qui puisse avoir un meilleur potentiel encore. Nous y travaillons et quand nous aurons fini de réunir toutes ces informations, nous vous ferons parvenir la communication que nous vous avons promise.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'ai entendu les différentes interventions de certains représentants des groupes politiques, et la Municipalité évidemment partage en grande partie les propos et les inquiétudes qui ont été formulés.

Elle le dit d'ailleurs dans le préavis sur l'arrêté d'imposition. La situation est tendue et va l'être de plus en plus ces prochaines années sur le plan des investissements que la Commune doit consentir, mais aussi sur plan de l'environnement économique, sur le plan des recettes fiscales, notamment celles liées aux personnes morales, même si Yverdon-les-Bains a des recettes relativement faibles à ce titre-là par rapport à d'autres communes. Et bien la réforme III de la fiscalité des entreprises telle qu'elle est actuellement discutée au niveau de la Confédération n'est pas sans nous inquiéter, puisque c'est plusieurs centaines de milliers de francs par année qui sont en question à Yverdon-les-Bains.

Et puis il y a, je le disais, l'environnement économique, mais aussi celui de l'évolution des taux d'intérêt. On sait que les taux d'intérêt sont historiquement très bas et pour une durée également historiquement très longue. Ça ne va pas durer, on le sait, on a encore pu en discuter tout à l'heure, ou entendre M. STEIMER, le Président du Conseil d'administration de la BCV, tout à l'heure, qui évoquait une hausse des taux à venir et des taux raisonnables de deux ou trois points supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui. Je vous laisse imaginer ce que représente pour la Commune des taux supérieurs, ou des taux plus élevés de deux ou trois points, c'est plusieurs millions de francs au terme de service de la dette.

Donc la situation est inquiétante, et contrairement à ce que dit ou laisse penser M. CHERBUIN, la Municipalité y est attentive et elle anticipe tant que faire se peut. Mais, on le sait bien, une augmentation d'impôt n'est pas une mesure extrêmement populaire, et c'est une mesure que l'on prend lorsqu'on y est quand même finalement contraint, même si on essaie d'anticiper et d'éviter d'être, déjà depuis longtemps, dans les chiffres rouges avant de penser affronter l'électeur ou le votant pour lui proposer une hausse d'impôt.

Mais avant cela, Mmes et MM. les Conseillers, il y a différentes mesures que l'on peut prendre. Tout d'abord des mesures de saine gestion du ménage communal comme on dit, donc de regarder chaque prestation, chaque service que l'on rend à la population pour voir s'ils correspondent à un besoin, à une demande, si la situation n'a pas évolué et éventuellement de

supprimer ou de modifier ces prestations. C'est des économies que l'on cherche d'abord, c'est gérer au plus près les finances sur le plan des dépenses.

Et puis, c'est de définir des priorités, on l'a évoqué, dans le cadre d'un autre préavis que nous discuterons ce soir, sur la question des investissements et du travail conséquent que la Municipalité a fait cet automne sur le plan des investissements, vous allez en recevoir une communication prochainement comme chaque année et vous pourrez en voir le résultat. Définir des priorités, c'est aussi travailler sur les prestations, aussi travailler sur ce qu'il est absolument indispensable de faire pour que la collectivité puisse continuer à fonctionner et ce qui ressort plus peut-être du confort que l'on souhaiterait tous, mais qui n'est peut-être pas à l'ordre du jour sur le plan financier.

Et puis ensuite la deuxième mesure et bien c'est de trouver des recettes nouvelles. Alors ça peut passer par une hausse d'impôt. La Municipalité a décidé dans un premier temps de voir ce qu'elle pouvait trouver comme autres recettes plutôt que de passer par l'augmentation des impôts. Ça ressortira aussi du plan des investissements, c'est de la réalisation d'actifs, c'est des partenariats par exemple.

Et puis enfin troisième mesure, lorsque nous aurons épuisé les deux premières, et bien nous pourrions éventuellement imaginer une hausse d'impôt si nous n'arrivons pas à équilibrer les finances communales.

Ce que j'aimerais vous dire, Mmes et MM. les Conseillers, c'est que c'est vrai que la période qui s'annonce est difficile pour la Ville d'Yverdon-les-Bains. Elle est difficile, comme l'a rappelé M. le Conseiller DESSEMONTET, pour de nombreuses communes vaudoises, et de plus en plus, elles se posent des questions, et on voit qu'aujourd'hui les hausses d'impôt ne sont pas seulement inéluctables, mais qu'elles sont aussi acceptées sans référendum dans certaines communes, ce qui est assez exceptionnel.

Mais la Ville d'Yverdon-les-Bains est en développement. Nous savons que d'ici une dizaine ou une quinzaine d'années, il y aura pas mal d'habitants de plus, pas mal d'emplois de plus, parce que les sociétés, les entreprises viendront aussi s'installer à Yverdon-les-Bains. Donc les investissements que nous allons faire ces prochaines années sont faites pour ce développement. Et qui dit développement, qui dit plus d'habitants, qui dit plus de sociétés, évidemment dit plus d'impôts aussi. Donc l'investissement que l'on fait aujourd'hui aura un impact sur les finances communales peut-être plus tard, mais il aura un impact positif, il faut aussi le voir comme ça. À court terme ou à moyen terme, nous risquons d'avoir des soucis, des problèmes qui impliquent ces mesures que j'ai évoquées. À plus long terme, on peut quand même se dire que si on investit pour accueillir une population et des emplois nouveaux et bien ceux-ci vont aussi rapporter un peu plus d'argent.

Donc si on peut être très inquiet, si nous le sommes à la Municipalité, si nous prenons les mesures qui s'imposent, je crois que si la situation économique évidemment reste plus ou moins ce qu'elle est aujourd'hui, on sait que ce ne sera pas forcément le cas, on peut quand même espérer que la situation à long terme ne soit pas aussi catastrophique qu'elle se présente aujourd'hui.

Voilà, Mmes et MM., ce que je voulais vous dire, en vous remerciant d'ores et déjà d'avoir accepté les différents points de l'arrêté d'imposition et j'espère en acceptant le préavis tel que proposé.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR13.29PR est accepté à une grande majorité.

Vote

Décision du Conseil

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2014 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis;

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

**9. PRÉAVIS
N° PR13.25PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'945'000.-- POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ ET DE VALORISATION DU CAMPING DES IRIS.

☞ M. DANIEL HOFMANN, RAPPORTEUR DE MAJORITÉ.

☞ M. PIERRE CHERBUIN, RAPPORTEUR DE MINORITÉ.

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Christiane LAYAZ-ROCHAT, Emilienne WAGNIÈRE, Pierre ARNABOLDI, Pierre CHERBUIN, Eric GENTIZON remplacé par Mme Valérie JAGGI WEPF pour la 2^e séance, Christian GIROUD, Bexhet HALIMI, absent à la 1^{ère} séance et Daniel HOFMANN.

M. le Conseiller Daniel HOFMANN :

Je vais lire quelques considérations avant les conclusions.

La commission estime, pour une question de transparence des crédits investis dans le camping, que le coût de la réalisation du chemin piétonnier le long du lac et de la nouvelle passerelle sur le Buron ne doivent pas être pris en compte dans le présent préavis car faisant partie intégrante du projet de « cheminement de mobilité douce le long du Buron » préavis PR10.53PR.

Dès lors, la commission demande à la Municipalité de présenter, dans les plus brefs délais, un préavis distinct, dans lequel il devra figurer la passerelle pour Fr. 90'000.--, le gravier jaune de La Sarraz pour Fr. 20'000.-- et l'écroutage pour Fr. 21'400.-- (total arrondi à Fr. 131'000.--) en y incluant le coût chiffré de la main d'œuvre pour sa réalisation.

La commission suggère à la Municipalité de profiter des quinze prochaines années de la durée du bail pour trouver une solution afin de se désengager totalement financièrement du camping voire de s'inspirer de ce qui se fait à Avenches par exemple. Avenches Tourisme gère l'office du tourisme, le camping et le port. Ses bénéfices lui permettent d'autofinancer ses équipements et bâtiments tout en soutenant financièrement annuellement l'embellissement de la Ville, les sociétés locales et la commission culturelle.

Elle demande que la Municipalité fasse un rapport annuel au Conseil sur le respect des engagements de la locataire et sur l'évolution de l'image du camping et de sa fréquentation. De plus elle souhaite que dès 2020, notre exécutif se prononce sur les options envisagées pour la suite.

J'en viens aux conclusions :

Les objectifs de ce projet visent à la mise en valeur de l'esthétique du site, son intégration dans l'environnement et la mise à disposition d'équipements de bon niveau, adaptés aux standards actuels, mais retenant des solutions économiquement supportables. Ce camping a du potentiel, mais pour l'exploiter il faut une bonne répartition des résidents à l'année et les clients de

passage. Pour y parvenir, il faut offrir des prestations de qualité.

Malgré une opération financière pour le moment peu favorable, il s'agit principalement de mettre à disposition des visiteurs une infrastructure digne de ce nom, permettant de doper le tourisme dans notre Ville et offrant à la Municipalité, la possibilité de négocier, en fin de contrat, dans une position plus confortable.

La majorité de la commission est convaincue que la gérante va tenir ses engagements en vue d'obtenir et maintenir les trois étoiles du camping et de développer sa fréquentation. Cela a aussi un prix.

Comme évoqué plus haut, la commission vous propose d'amender l'article 2 en déduisant le coût partiel du cheminement le long du lac chiffré à Fr. 131'000.-- du montant figurant dans le préavis amenant ainsi à un solde de Fr. 1'814'000.--

Dès lors, Article 2 amendé : un crédit d'investissement de Fr. 1'814'000.-- lui est accordé à cet effet.

Au vu de ce qui précède, avec 4 voix pour + la voix prépondérante de son président, contre 4 voix contre, la commission vous invite, M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers, à accepter les articles 1, 2 amendé et 3 du préavis PR13.25PR.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Je me bornerai à reprendre un certain nombre de points qui figurent dans le préavis, ceci à l'intention de nos téléspectateurs et téléspectatrices et je compléterai les conclusions de la partie minoritaire de la commission par quelques appréciations personnelles.

Le premier point : la commission, sur le plan majoritaire comme minoritaire, considère que le projet est intéressant et amène une valorisation du site. Il n'est pas question de fermer le camping.

Deuxième élément : le site n'est pas à dépolluer, par contre les matériaux extraits du site doivent être traités en fonction de leur dose de polluants. Et ceci est un héritage qui doit être mis à la charge du passif de la gestion de la Commune.

Certains aspects techniques peuvent prêter à discussion : la fermeture pendant la nuit, l'ouverture, les clôtures, mais ceci relève du détail, de même que le parcage.

Un certain nombre de points ont quand même conduit la moitié de la commission à émettre des doutes quant à la qualité et à la validité du préavis, notamment son devis, notamment la qualité des chiffres qui ont été fournis, notamment le plan financier, l'absence de publicité du bail que la Municipalité a signé avec la gestionnaire du site, l'historique du camping et des différentes demandes qui ont été présentées à nos prédécesseurs.

Et en dernier point : la manière dont le préavis a été présenté avec une impression, certains esprits chagrins diront une certitude, d'être placé devant le fait accompli.

D'autre part les exemples voisins, on peut citer le camping de la Menthue, on peut citer VD8, Le Pécos, Les Cluds montrent que les modes de participation ou de partenariat public-privé permettent aux propriétaires des fonds de dégager un rendement, s'il n'est pas luxueux, est du moins significatif, et de conserver au secteur privé la charge, la responsabilité, les opportunités de bien gérer une activité parfaitement et totalement commerciale.

Alors je me permets de vous citer les conclusions de la minorité. Je cite :

Persuadée de l'importance d'un camping performant à Yverdon-les-Bains afin de dynamiser notre offre touristique, du besoin avéré de réfection des sanitaires, de la mise en conformité des circulations, la commission ne met nullement en doute les compétences de la personne locataire

gérante, par contre elle constate que certaines questions restent ouvertes. Elle conclut donc au renvoi, et c'est la conclusion du préavis, de renvoyer à la Municipalité ce préavis en conservant son objectif final mais en séparant clairement ce qui relève de la gestion du camping, de ce qui relève de la mobilité douce, de l'assainissement du site pollué, de respecter la loi et les procédures en matière de marché public, et à terme, court, de reprendre la gestion de la buvette et du magasin.

Ceci, Mmes et MM., et là j'en viens à des commentaires personnels. Et là, je déclare mes intérêts, dans mon activité professionnelle, comme fonctionnaire de l'Etat de Vaud, excusez-moi, employé de droit public de l'Etat de Vaud, je connais la situation financière des deux campings de VD8 et d'Yvonand qui sont établis sur des fonds appartenant à des collectivités publiques, mais où des associations respectivement des entreprises privées consentent les investissements nécessaires, garantissent la qualité et dégagent un bénéfice commercial qui garantit la viabilité de ces entreprises. Et j'ai énormément de peine, à titre personnel, voire une impossibilité totale de croire à la bienfaisance du préavis tel qu'il vous est présenté, d'où la demande de renvoi à la Municipalité de ce préavis, à charge pour elle de présenter quelque chose en qui nous puissions faire confiance.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Nous sommes en présence d'une proposition de renvoi du préavis de la minorité de la commission, conformément à l'article 71, 5^e alinéa de notre règlement.

Proposition de renvoi du préavis à la Municipalité

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'aimerais tout d'abord remercier la commission pour le travail qu'elle a effectué et m'excuser auprès d'elle, si les explications que nous avons pu lui donner à la séance à laquelle les représentants de la Municipalité ont participé, ont été incomplètes ou pas suffisamment claires. Et je vais ce soir, au nom de la Municipalité, tenter de réparer ces éventuelles erreurs ou inexactitudes, ou autres difficultés, de manière à ce que les choses soient bien claires à l'esprit de tout le monde.

Discussion s/proposition de renvoi

Et je dois peut-être reprendre un bref historique de l'histoire récente du camping pour bien expliquer pourquoi nous en sommes là aujourd'hui, pourquoi le Conseil doit débattre de ce préavis, contrairement à ce que nous aurions espéré. Et je répondrai enfin à la majorité de la commission concernant sa proposition d'amendement.

Donc depuis 2009, nous sommes en travail pour chercher une solution à long terme pour le camping. Le Conseil communal, et ça a d'ailleurs été rappelé dans les rapports de commission, s'est, à plusieurs reprises, inquiété de la situation et a demandé que nous trouvions des partenaires. C'est ce que nous avons fait, nous avons recherché des partenaires, non sans avoir fait mandater l'Ecole hôtelière de Lausanne pour une étude préliminaire pour envisager les différentes solutions sur le plan d'aménagement et de la viabilité économique du camping donc pour nous donner des éléments de négociations avec ces éventuels partenaires.

Nous avons ensuite lancé cette recherche, non pas sous la forme d'un appel d'offres, parce que c'est relativement compliqué de lancer un appel d'offres, sur quels critères, comment le présenter, mais par contacts directs. Et nous avons eu passablement de contacts avec des associations, notamment le Camping Club d'Yverdon, d'autres associations aussi. Nous avons été visiter d'autres campings, notamment à Cudrefin qui est un camping communal, pour voir comment est-ce qu'ils géraient leur camping. Nous avons pris contact finalement avec le TCS qui est le seul à l'époque à s'être dit intéressé à reprendre le camping. Chose qui a été matérialisée, concrétisée par une convention que nous avons signée avec le TCS pour la reprise de celui-ci après une période d'essai d'une saison. Cette période d'essai ayant eu lieu en 2012. À la fin de l'été, vous vous en souvenez, le TCS a décidé de renoncer à reprendre ce camping, vu l'ampleur

des investissements qu'il était prêt à consentir, on se rappelle que c'est plus de cinq millions.

Et à ce moment-là, donc quelques semaines avant la fermeture du camping pour l'hiver 2012-2013, quelques mois avant sa réouverture en 2013, nous étions face à un choix qui était celui qu'on reprend ce soir. Fallait-il lancer un nouvel appel d'offres ou prendre de nouveau contact avec d'autres partenaires potentiels, mais lesquels ? Au risque que le camping ne s'ouvre pas à la saison suivante, puisque ça prend un certain temps, même un temps certain, ce n'est pas quelques semaines, mais c'est plutôt quelques mois. Donc il y avait un risque que le camping soit fermé ou fallait-il mettre la priorité sur la réouverture du camping ?

C'est cette deuxième priorité, cette deuxième solution qui a été retenue par la Municipalité, parce qu'il nous semblait prioritaire effectivement que cet équipement touristique puisse rester ouvert, puisse continuer à accueillir des touristes à Yverdon-les-Bains. Le tourisme n'est qu'une faible part du produit intérieur brut de la Ville, on va le dire comme ça, mais une part quand même intéressante, notamment aussi en termes d'image.

Donc la Municipalité a décidé de mettre la priorité sur le maintien de l'exploitation du camping et de trouver une solution pour son exploitation. Et cette solution nous l'avons. Nous l'avons puisque Mme MONTALDO qui avait exploité le camping pour le compte du TCS pendant la saison 2012 et elle l'a fait de manière remarquable, parce que c'est une professionnelle, parce qu'elle a su gérer une situation extrêmement délicate, vous le savez aussi très bien de quoi je veux parler, avec les projets de réaménagement et de déplacement d'un certain nombre de caravanes saisonnières sur la place. Malgré ces difficultés, elle est restée en très bons termes avec les campeurs et elle était intéressée à reprendre ce camping en terme de gestion.

Avouez que c'était quand même une opportunité qu'il s'agissait au moins d'évaluer, voire de saisir ! Nous avons donc commencé les discussions avec Mme MONTALDO pour tomber d'accord sur la reprise de la gestion du camping par Mme MONTALDO dans un premier temps, puis par le couple MONTALDO, puisque son mari l'a rejoint. Il a quitté le TCS, il était donc responsable de l'ensemble des campings du TCS en Suisse, il a quitté le TCS pour s'occuper du camping d'Yverdon. Avouez que d'avoir un couple de spécialistes aussi compétents que ça, c'était inespéré dans la situation où nous nous trouvions à l'époque !

C'est vrai que nous avons signé un bail, mais ce n'est pas mettre le Conseil communal devant un fait accompli, signer un bail est une opération qui appartient à la Municipalité. Il fallait bien qu'on fixe le cadre des discussions, le cadre de la collaboration avec les repreneurs sous forme de gestion du camping. Dans les rapports, dans les discussions que nous avons eues, même dans la presse encore aujourd'hui, certains jugent que les conditions sont trop généreuses ou que nous avons opéré de manière un peu prématurée avec la signature de ce bail. J'ai expliqué pourquoi nous l'avons fait. J'ai expliqué aussi pourquoi nous tenions à conserver les compétences du couple MONTALDO et aussi sur la base des éléments qu'eux-mêmes ont indiqué à cette époque-là, à savoir qu'ils souhaitaient investir de l'argent dans le camping.

Donc il n'y a pas que la Commune qui investit de l'argent, je reviendrai sur les chiffres tout à l'heure, mais les gérants sont prêts, vont investir de l'argent dans le camping. Donc il s'agissait aussi d'assurer une durée d'exploitation suffisamment longue pour permettre à ces gens d'amortir leur investissement.

Je vous rappelle, Mmes et MM. les Conseillers, qu'à la fin de l'exploitation communale du camping, nous perdions de l'argent, ce n'était même plus un centre de profit, ce n'était même plus équilibré, nous perdions de l'argent. Et c'était sans compter encore avec les frais internes à l'administration pour la gestion administrative, donc nous perdions de l'argent. Nous avons là l'occasion d'avoir au moins un revenu net pour cette installation. Et l'idée derrière cet investissement partagé, une partie la Commune, une partie les gérants, était évidemment de remettre le camping à flot, de lui remettre une ou deux étoiles et surtout d'en améliorer l'attractivité afin qu'il soit de nouveau dans les guides et les cartes des campeurs de l'Europe entière.

Nous n'avons pas diffusé, divulgué le bail parce que c'est un document interne de l'administration. Mais le bail comporte une clause qui prévoit qu'en cas de refus ce soir, ou en cas d'un investissement supérieur à celui qui est prévu, à savoir que nous l'avions estimé à 1.5 millions au maximum, donc en cas d'investissement supérieur, et ce sera le cas si vous acceptez ce préavis, et bien, une nouvelle négociation doit avoir lieu avec les gérants pour que nous puissions avoir une meilleure rentabilité, la rentabilité devant permettre de couvrir les frais financiers de cet investissement, et c'est bien le cas avec un investissement d'un million et demi.

Donc en résumé, dans la mesure où la priorité était de maintenir ce camping ouvert, que nous avions des exploitants, des gérants compétents, que nous ne pouvions pas, dans des délais si courts, imaginer trouver un repreneur, d'ailleurs la publicité faite à l'époque aurait permis à des gens de s'intéresser, de dire moi je veux venir investir au camping d'Yverdon, nous n'en avons pas eu un à ce moment-là, et bien dans cette mesure-là, nous avons signé ce bail.

Maintenant en ce qui concerne la proposition d'amendement de la commission. Lorsque nous avons commencé les discussions avec le TCS, il est tout de suite apparu qu'il fallait réaménager ce camping de manière à lui donner une unité. Aujourd'hui on le sait, le camping est séparé en deux parties, c'est historique, la nouvelle partie étant constituée des anciens terrains de sports utilisés par les écoles et ayant simplement été annexés avec ce chemin qui passe au milieu, aujourd'hui, du camping, qui passait en bordure des deux terrains, au milieu des deux terrains à l'époque. L'idée étant de créer cette unité par la suppression de ce sentier médian.

Et puis il y a les autres mesures qui ont été proposées et partiellement mises en œuvre aujourd'hui, à savoir réorganiser les emplacements pour améliorer l'attractivité du camping de passage et trouver des solutions pour le parking. Ces idées donc ont été reprises par Mme MONTALDO en partie et seront mises en œuvre progressivement.

Donc si l'on supprime ce chemin qui traverse le camping et qui est très utilisé l'été vous le savez bien, supprimer et encore faut-il voir ce que cela veut dire, mais si on supprime la servitude qui permet de traverser le camping, il faut trouver une autre solution. L'idée étant évidemment que le citoyen, l'habitant d'Yverdon ou de la région puisse continuer à passer de la rue des Iris au bord du lac sans devoir faire un immense détour ou un détour moins agréable. C'est pourquoi le projet de sentier riverain est inclus dans ce préavis, parce qu'il faut, simultanément à la réorganisation du camping, absolument offrir une alternative valable à l'habitant yverdonnois.

Si comme le propose la commission, on ne maintient pas cette demande de crédit qui est une petite part du crédit global et bien nous n'aurons pas le chemin de substitution l'année prochaine puisque nous ne pourrions pas faire les travaux avant l'ouverture du camping et donc, pas pendant l'ouverture du camping ça c'est clair, il faudra les faire seulement à l'hiver 2014-2015.

Maintenant en ce qui concerne les travaux, le coût des travaux ou la volonté de travailler à l'interne à temps perdu, comme il est indiqué, par le Service des travaux. C'est une volonté aussi de chercher tous les moyens pour réduire les coûts d'investissements pour la Commune. Et nous avons donc coordonné cela avec les services techniques pour voir dans quelle mesure ils pouvaient assumer une partie des travaux.

Le Service des travaux et environnement, et cela se fait chaque année pour toute une série de travaux, à une liste de tâches non prioritaires mais qu'il peut réaliser lorsqu'il en a le temps, par exemple l'hiver lorsque les conditions météorologiques ne sont pas trop catastrophiques, lorsqu'il n'y a pas trop de neige à dégager, et bien il y a du personnel à disposition et pendant cette période-là et bien on peut l'utiliser à d'autres choses. C'est bien donc une utilisation optimale des ressources internes qui nous permettent de pas dépenser plus d'argent que ce qu'on en dépense normalement, qui nous ont conduit à privilégier cette solution, un travail à l'interne, M. le Municipal BURKHARD pourra vous donner des explications complémentaires si vous le souhaitez.

Nous aurions pu évidemment inclure dans le crédit, la demande de crédit, un montant pour un mandat externe, ça aurait été encore alourdir la facture, c'est pourquoi nous avons choisi cette

solution. Evidemment nous connaissons le coût du travail effectué par STE lorsqu'il sera fait puisque tout ce qui est fait est comptabilisé.

Voilà, donc la Municipalité vous propose de rejeter cet amendement et de voter le tout avec le cheminement riverain pour les raisons que j'ai évoquées.

Et j'aimerais juste signaler, enfin aborder un dernier thème, celui des travaux qui ont été réalisés cet automne, mettant le Conseil, selon le rapport de majorité, mettant le Conseil devant un fait accompli. Il ne s'agissait pas du tout de ça. Il s'agissait de faire des travaux nécessaires, indispensables qui sont effectivement inclus dans cette demande de crédit d'investissement. Des travaux dont le montant est de trente mille francs que l'on aurait dû de toute façon faire, préavis ou pas, pour faire du terrain nouveau, de la nouvelle partie du camping, faire de ce terrain un terrain où on peut planter des sardines, mettre des tentes et avoir une situation agréable.

Pourquoi nous l'avons fait à cette période ? Parce que c'est la seule période où nous pouvions le faire pour pouvoir égaliser le terrain, semer du gazon afin qu'il soit prêt pour l'ouverture de la saison. Et nous avons aussi là pu trouver des moyens pour réduire les coûts puisque nous avons utilisé la terre que nous avons dégagée du projet de mobilité douce le long du Buron, les travaux sont en cours actuellement. Nous avons pris cette terre pour l'utiliser sur le camping. Donc là encore, des mesures visant à réduire au maximum les coûts.

Voilà ce que je voulais vous dire, Mmes et MM. les Conseillers, pour expliquer pourquoi nous en étions arrivés là et pourquoi il fallait rejeter cette proposition d'amendement.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je vous ai écouté attentivement, M. le Syndic, et permettez-moi, profitez-en ça ne vous arrive pas souvent de ma part, mais permettez-moi de vous féliciter. En effet... (*Toussotement de M. le Syndic, puis rires dans la salle*) ... faites attention ! En effet, je pense que nous aurions tous préféré ce soir pouvoir continuer à travailler avec le TCS et que ça soit finalement eux qui investissent pour les installations de ce camping, malheureusement il en a été autrement.

Et mes félicitations vont surtout pour le fait de nous avoir démontré qu'une fois n'est pas coutume, mais vous avez réussi à réagir très vite. Et je pense que si vous n'aviez pas réagi aussi vite que ça, probablement que le camping n'aurait pas été ouvert cette année, probablement qu'il aurait été difficile de le réouvrir rapidement, d'en assurer l'exploitation à long terme.

Peut-être que le projet n'est pas parfait. Il n'en demeure pas moins que la gérante de ce camping est une professionnelle, nous aurions peut-être pu trouver d'autres sociétés, c'est vrai, ça aurait pris du temps. Il n'en demeure pas moins que c'est une professionnelle qui a certainement démontré son savoir-faire auprès de son ancien employeur. Ça nous permet d'avoir quelqu'un qui va maintenant gérer ce camping sans finalement que la Commune ait à s'en occuper. Certes nous devons investir, mais au moins le camping reste ouvert.

J'aimerais que ça passe souvent comme ça de mon côté. J'aurais aimé qu'on puisse réagir aussi vite que ça dans d'autres sujets, notamment concernant d'autres fleurons touristiques de notre Ville. Et pour une fois que vous le faites, je me vois mal vous mettre des bâtons dans les roues et éviter finalement de vous reprocher d'avoir été vite, pour ma part, je pense qu'il s'agit là d'une décision un peu économique, c'est vrai dans le monde économique on doit parfois réagir très vite, prendre des décisions.

Et de mon côté, je soutiendrai ce préavis et je vous invite à en faire de même. Et surtout, j'invite la Municipalité à réagir relativement rapidement dans d'autres domaines qui nous touchent à cœur également, merci.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Je me lève peut-être un peu tardivement mais pour réagir un tout petit peu aux propos tenus par

le rapporteur de minorité, parce que je suis quand même un tout petit étonné des propos qui ont été tenus.

Je pense comme l'a dit assez bien le Syndic et puis également mon préopinant, M. VIQUERAT, ce qui est important pour la Ville c'est qu'on arrête d'avoir une situation désastreuse en termes d'image par rapport au camping. Je n'ai plus envie qu'on se refasse une année avec des articles sur les bisbilles au camping, le camping non ouvert.

Et la priorité que je relève ce soir, c'est de pouvoir ouvrir le Conseil, le camping en 2014, c'est le soir des lapsus vous me direz (*Rires dans la salle*) de façon à ce qu'il soit ouvert et puis que les campeurs puissent en profiter. C'est une partie de l'offre touristique d'Yverdon. Il est apprécié par ses usagers. Je pense qu'il serait catastrophique et irresponsable de la part de notre Conseil de renoncer à ce camping.

On se plaint un tout petit peu du cheminement, parce qu'on se dit : est-ce qu'il faut ce cheminement-là, est-ce qu'il ne le faut pas ? Ce qui est important c'est aussi que les habitants trouvent quelque chose dans ce préavis et ils le trouvent parce que grâce à cette proposition, ça permet aux habitants d'Yverdon et de la région, de se réapproprier le bord du lac et de pouvoir cheminer le bord du lac ce qu'on n'a jamais eu l'occasion de faire puisque nous n'étions généralement pas tellement clients du camping d'Yverdon.

Donc c'est des éléments qui me paraissent importants et c'est important qu'on puisse le faire ce soir. Je pense qu'on a une grande responsabilité par rapport à l'image de marque et l'image touristique de la Ville d'Yverdon ce soir. Il est important de soutenir l'entier du préavis municipal.

Je terminerai encore par dire que nous avons beaucoup de chance. Nous avons beaucoup de chance d'avoir un couple comme les MONTALDO qui sont des professionnels et qui ont décidé de faire confiance à Yverdon et de faire confiance à ce camping et je pense que c'est bien de ne pas les décevoir.

Je vous invite donc à accepter l'entier de ce préavis. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'ai juste une information à demander à M. le Syndic, j'aimerais savoir pourquoi on a signé un bail de quinze ans. C'est long quinze ans ! Et pourquoi pas un bail commercial de cinq ans comme ça se fait couramment ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'ai évoqué des investissements que les nouveaux gérants vont consentir ou ont déjà consenti pour le camping. Ces investissements se montent à septante mille francs pour cette première saison. C'est essentiellement des tentes mises en location et des investissements futurs seront de l'ordre de six cent cinquante mille francs ceci pour des équipements, des aménagements de places de jeux, place pour la pétanque et des installations de caravanes pour des campeurs qui souhaitent louer plutôt « à la chotte », on va dire, et au chaud que sous tente.

Donc ces investissements sont relativement conséquents vous l'avouerez, vous le concéderez et donc c'est pour ça que nous avons accepté un bail de quinze ans de durée. La rentabilité d'un camping n'étant pas celle que l'on pourrait espérer d'autres activités économiques. Voilà la raison pour laquelle c'est un bail de quinze ans.

Et puis ça nous permet, si vous me le permettez, puisque nous avons des gens compétents encore une fois et nous leur faisons toute confiance et c'est une relation de confiance qui s'est instaurée entre la Ville et ce couple. Ça nous permet de souffler pendant une quinzaine d'années, quitte pour nous, à trouver éventuellement un repreneur qui serait prêt à poursuivre l'exploitation, voire à investir dans ce camping par la suite.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Moi je ne mets pas du tout en cause les compétences de la gérante qui fait ça aujourd'hui. Ça paraît évident que le préavis passera la rampe conformément à la tactique échafaudée par notre Municipalité. La majorité de ce Conseil, mise devant le fait accompli, penchera pour un sauvetage du camping. Je ne suis donc pas totalement convaincu par les explications que la Municipalité nous fournit ce soir.

Chers collègues, je comprends vos motifs, agir pour l'intérêt général et faire l'impasse sur le stratagème indélicat qui nous est présenté aujourd'hui, mais ce soir ce sera sans moi. Notre région mérite une politique du tourisme plus ambitieuse et plus professionnelle que celle qui nous est proposée ce soir.

Et puis depuis quelques années, la saga du Centre thermal et celle du Grand Hôtel des Bains ont démontré que le dilettantisme n'est pas la voie à suivre. Il m'est difficile de croire que tout a été entrepris pour trouver un groupe spécialisé dans ce secteur. Il n'y a pas que le TCS, il existe des sociétés suisses et européennes qui ont le savoir-faire et les moyens nécessaires pour réaliser un espace dédié à ce type de tourisme. Je vous remercie.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote s/renvoi

La proposition de renvoi du préavis à la Municipalité est refusée à une grande majorité.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est pas demandée.

Discussion sur article 1

Vote

L'article 1 est accepté à une grande majorité.

Proposition amendement sur article 2

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la majorité de la commission, soit de diminuer le crédit d'investissement de Fr. 1'31'000.--. L'article 2 est proposé comme suit :

Article 2 Un crédit d'investissement de **Fr. 1'814'000.--** ~~Fr. 1'945'000.--~~ lui est accordé
amendé : à cet effet ;

La parole n'est pas demandée.

Vote s/article 2 amendé

L'article 2 amendé est refusé à une grande majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une grande majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une grande majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Je me permets de revenir sur le concept de stationnement évoqué en page 4 du préavis qui nous occupe.

Des principes de stationnement relèvent que les résidents de plus de quinze nuitées parqueront leur véhicule aux Rives du Lac. Les vacanciers s'établissant pour une durée de trois à quinze nuitées laisseront leurs véhicules sur le parking de la Plage. Il est tout à fait correct que les

véhicules ne peuvent plus être stationnés à l'intérieur du camping, comme cela se pratique d'ailleurs dans la majeure partie des campings à l'heure actuelle.

Néanmoins, ne serait-il pas préférable que les véhicules puissent stationner plus près que les Rives du Lac par exemple, car je n'ose pas imaginer la circulation que cela va générer, notamment dans la rue des Iris. Lors de jours pluvieux, les campeurs profitent de faire des courses en grande surface et ont ainsi besoin de leur véhicule pour le transport. Ils pourront, comme cela est stipulé, venir décharger sur le camping et ensuite devront repartir pour stationner leurs véhicules aux Rives du Lac. Cela occasionne donc un double trajet passant par l'avenue des Iris.

La question du PLRY est donc la suivante : ce concept de stationnement est-il irrévocable ou soumis en cas de besoin à des modifications afin d'alléger la circulation dans une zone de détente ? Merci.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je n'ai pas les mêmes inquiétudes que vous en ce qui concerne le stationnement des véhicules. C'est vrai que cela va peut-être générer un tout petit peu plus de circulation, mais je ne pense pas qu'on soit confronté à une augmentation sensible de celle-ci.

Alors évidemment, c'est un concept de stationnement qui n'a pas encore été testé et il faut se donner le temps de le tester au moins une saison. Et on va voir ce que ça donne, évidemment on va être attentif. D'après ce que nous avons vu et mesuré dans les possibilités de stationnement, il ne devrait pas y avoir de problème, je mets ça au conditionnel. Nous avons aussi la possibilité de laisser les résidents stationner dans le camping en cas de forte affluence à la plage, par exemple, ça c'est ce qui est prévu avec les gérants. Et puis en termes de circulation, nous allons voir ce que ça donne et si on devait modifier ou ajuster le système et bien on le fera.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.25PR est accepté à une grande majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement au camping des Iris ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'945'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3370 « Aménagement camping/2013-2014 » et amortie en 30 ans au plus, après déduction du solde du Fonds de renouvellement du camping (compte n° 928.0602).

10. PRÉAVIS
N° PR13.21PR

*Composition de la
commission*

CONCERNANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA FERMETURE DÉFINITIVE DE LA PLACE PESTALOZZI AU TRAFIC INDIVIDUEL MOTORISÉ ET DE SA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT: « UNE ZONE 30 KM/H DANS LE QUARTIER VALENTIN-JORDILS » ; LES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS SUSCITÉES PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE; LA RÉPONSE À LA MOTION DU CONSEILLER C. PILLONEL, DU 6 NOVEMBRE 2003, ET À LA MOTION DU CONSEILLER S. PITTET, DU 3 MAI 2007 ; L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'670'000.-- POUR L'AMÉNAGEMENT DE SURFACES DES RUES, AINSI QUE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LES RÉSEAUX EAU-GAZ-ÉLECTRICITÉ, AINSI QUE LES COLLECTEURS.

📖 M. DANIEL COCHAND, RAPPORTEUR DE MAJORITÉ.

📖 M. DANIEL ANKEN, RAPPORTEUR DE MINORITÉ.

Mme et MM. les Conseillers Hélène GRAND, Daniel ANKEN, Pierre CHERBUIN, Daniel COCHAND, Pierre DESSEMONTET, Didier FORESTIER, Johann GILLIÉRON, Boris RICHARD remplacé par M. Giancarlo VALCESCHINI pour les 2^e et 3^e séances.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

À ce stade de la soirée, je prends la parole avec un rien d'inquiétude en me demandant de quel lapsus je pourrais bien vous gratifier ce soir.

J'en viens maintenant à ce préavis qui répond aux deux motions PITTET et PILLONEL. Ce préavis est important en raison de ses incidences. Pour répondre à ces deux motions et pouvoir réaliser la fermeture de la Place Pestalozzi, il a fallu une importante mesure d'accompagnement qui a suscité des oppositions. Un des motifs d'opposition formulé en 2010 a été réactualisé, il y a peu, par le dépôt d'une pétition avec plus de 3'000 signatures. Donc il y a des enjeux.

Le rapport de la commission est particulièrement fouillé. Il a tenté de recenser les thèmes, de mettre en évidence les éléments discutés qui ont obtenu des réponses claires et de poser les problèmes non totalement résolus.

Pour ce qui est des confirmations, la Municipalité a rappelé que le stationnement était de sa compétence mais s'est engagée à maintenir quelque cent cinquante places dans le secteur centre-ville.

Pour les problèmes il y en a cinq :

Le premier problème est lié aux annexes jointes au préavis et au nombre des places de parc. Le préavis nous a été envoyé accompagné d'une annexe 3 inadéquate en raison d'oublis. Pour cette raison, un nouveau document a été demandé et établi par la filière Mobilité. Il vous est parvenu en accompagnement du rapport de la commission.

Le deuxième problème est celui de l'oubli sur les plans des annexes des places de parc en début de la rue Roger-de-Guimps. La Municipalité a assuré que ces places seraient maintenues, avec toutefois un usage différent. Il faudrait donc les rajouter sur vos annexes, ceci pour réussir à atteindre les cent cinquante places.

Le troisième problème est celui des dépose-minute dont le nombre de douze a été jugé excessif et dont la destination pour de l'usage public est assez incertaine. Elles sont également nécessaires pour atteindre les cent cinquante places, mais pour une majorité de la commission, plusieurs de ces places devraient devenir de vraies places de parc.

Le quatrième est celui de la levée de certaines des oppositions, surtout celles qui sont en rapport avec le début de la rue du Valentin et il y a une situation de droit privé.

Et le cinquième enfin, et il n'est pas des moindres pour notre législatif, est celui de la promesse faite en 2010 de compenser, au moment des futurs travaux, une partie des places perdues lors de l'aménagement de la Place du Château. Et je cite en raccourci :

« L'aménagement tel qu'il est prévu occasionnera une diminution de vingt et une places de parc

...Certaines places de parc seront compensées lors du réaménagement des rues Pestalozzi et Jordils ».

Or cette promesse, faite certainement dans cette salle, a été totalement oubliée dans le préavis qui nous est soumis.

À de nombreuses reprises, il a été rappelé que la Municipalité a compétence pour décider de ce qui concerne les routes à l'intérieur de la localité. Cette compétence étant accordée par le Canton, il ne nous appartient pas de la discuter. En revanche en tant que législatif, comme d'ailleurs en tant que simple citoyen, il nous appartient de veiller à ce que l'intérêt bien compris de la population soit entendu.

Pour de nombreuses raisons, il vous est proposé un amendement à l'article 1, amendement sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Je vous invite donc à entrer en matière, à accepter l'amendement qui vous sera proposé, et qui selon ce qui est écrit dans le rapport, serait une élégante façon, à la fois de tenir l'engagement pour les places perdues au Château, mais également de répondre plus favorablement à de nombreux opposants à la suppression des places à la rue du Valentin.

Et enfin, et je vous assure que ce n'est pas un lapsus, je vous invite à faire bon accueil au vœu qui sera exprimé tout à l'heure par la minorité.

M. le Conseiller Daniel ANKEN :

Sur le fond, la majorité de la commission s'accorde sur les points présentés dans le préavis. La Municipalité présente avec ce préavis, de bonnes propositions en réponse aux problématiques de la fermeture définitive de la Place d'Armes, au trafic motorisé et de sa mesure d'accompagnement – une zone 30 km/h dans le quartier Valentin-Jordils. Certains détails de réalisation se révèlent cependant ne pas satisfaire la majorité des commissaires, notamment concernant l'aménagement de l'entrée de la rue du Valentin.

C'est sur cette question que la minorité de la commission souhaite exprimer son avis.

Les commissaires minoritaires sont satisfaits du projet de la Municipalité, mais souhaitent cependant, qu'au moment de la réalisation des plans définitifs des aménagements à l'entrée de la rue du Valentin, les services techniques étudient la possibilité de maintenir un certain nombre de places dans cette zone pour autant que celles-ci restent compatibles avec l'objectif de marquer l'entrée d'une zone 30.

La minorité de la commission recommande donc au Conseil d'examiner le préavis en acceptant les articles 1 à 7 tels que proposés par la Municipalité. Merci.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Le petit lapsus de M. Daniel COCHAND qu'il n'a pas fait, a été fait par M. Daniel ANKEN, il faut bien lire la « Place Pestalozzi » et non pas la « Place d'Armes » qui sera définitivement fermée.

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la majorité de la commission, soit l'ajout du 2^e paragraphe. L'article 1 est proposé comme suit :

Article 1
amendé : Le plan d'aménagement de la fermeture de la place Pestalozzi et de sa mesure d'accompagnement: une zone 30 dans le quartier Valentin-Jordils, est adopté.

Toutefois le plan d'aménagement de la rue du Valentin doit être réalisé de manière à maintenir six places de stationnement sur les huit existantes au début de la rue du Valentin.

*Proposition
d'amendement*

Discussion
s/amendement article 1

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

J'aimerais intervenir sur cet amendement à l'article 1 en développant deux points.

J'aimerais tout d'abord vous inviter à relativiser cette suppression de places de parc à la rue du Valentin. Relativiser car elles ne vont pas disparaître ces six places. Elles passent tout simplement au parking du Château. C'est donc vingt mètres, vingt mètres de plus pour aller au coiffeur du coin. Je crois qu'il n'y a pas pire dans la vie que ces vingt petits mètres. Je crois qu'il faut le dire ici. Relativiser aussi car ces places vont faire place à un espace libéré, un espace de qualité dans une rue. Chers collègues, n'ayons pas peur de ce changement, car cela n'est juste qu'un petit changement. Il n'apporte à mes yeux qu'un bilan plus que positif.

Le deuxième point que je voulais développer autour de cet amendement, c'est la confusion des rôles autour de cet amendement, que soulève cet amendement. On touche aux prérogatives de la Municipalité. D'ailleurs le Service des communes et du logement reste extrêmement évasif dans sa réponse. Dans ce cas précis, pour moi j'estime que le principe de précaution prévaut, si on ne veut pas avoir le bonnet d'âne au sein des communes vaudoises.

Je vous invite donc à réévaluer notre rôle. Je vous invite donc aussi à dédramatiser cette rocade pour y voir un bonus. J'espère qu'au terme de cet exercice, vous y verrez comme moi un bénéfique et que vous refuserez cet amendement. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

J'ai une interprétation alors complètement opposée à Mme la Conseillère Carmen TANNER concernant la compétence qui nous ne serait pas donnée pour l'amendement de l'article 1. Je lis donc l'article 1, c'est donc un préavis municipal sur lequel le Conseil communal se prononce, Article 1 : Le plan d'aménagement de la fermeture de la place Pestalozzi etc... est adopté.

C'est bien la preuve qu'on nous donne la compétence d'adopter ce plan d'aménagement, en l'occurrence, puisque si tel n'était pas le cas, l'article serait libellé : Le Conseil communal prend acte, prend note du plan d'aménagement etc. Ça me paraît totalement clair, c'est une interprétation qui n'est même pas logique, elle est juste littérale en matière juridique.

Puis je rajoute encore que c'est un adage aussi juridique qui dit que « Qui peut le plus, peut le moins » donc si on peut adopter un plan tel quel, je pense qu'on peut aussi le refuser, mais on peut faire aussi la part en deux, et c'est précisément le but de cet amendement pour lequel, j'en suis convaincu, le Conseil communal est pleinement compétent puisqu'encore une fois c'est à nous d'adopter le plan d'aménagement, c'est donc bien la preuve qu'on nous donne cette compétence. Merci.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Il ne me semble pas que Mme Carmen TANNER voulait parler de ce qui, dans le rapport de majorité, se trouve écrit en écriture normale, mais bien de l'amendement, c'est-à-dire de la suite de la phrase que M. GILLIÉRON n'a pas lue tout à fait : « Toutefois le plan d'aménagement de la rue du Valentin doit être réalisé de manière à maintenir six places de stationnement sur les huit existantes au début de la rue du Valentin », c'est ça l'amendement, M. GILLIÉRON, c'est là-dessus que, très probablement, on n'a pas de pertinence pour se prononcer puisqu'il s'agit de dire le nombre de places de parc qu'on va maintenir sur le domaine public et ça c'est vraiment de la compétence de la Municipalité pas la nôtre. Donc le risque c'est qu'on se fasse recalier par la préfecture qui nous dira que la décision n'est pas valide.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Pour répondre brièvement à Mme TANNER que cette fameuse compensation où ces six places se retrouveraient sur la Place du Château, je me demande comment vous pourriez m'en faire la démonstration, surtout si vous avez travaillé à partir du document qui n'était pas exact. Je crois

que vous n'arriverez pas à le démontrer.

La deuxième chose, effectivement dans la commission, nous avons demandé cet avis au Service des communes et du logement, et comme on l'a rappelé, il s'est montré évasif. Pour ma part, je partage l'avis de M. GILLIÉRON, la demande de l'amendement touche à une question d'aménagement. L'aménagement que nous souhaiterions, c'est qu'on ne réalise pas un aménagement de trottoir tel, qu'il empêche par la suite que le vœu qui est exprimé par le rapport de minorité puisse se réaliser.

Je l'ai dit clairement, c'est la Municipalité qui a toute la compétence pour décider du stationnement. Nous ne voudrions pas qu'elle s'empêche de pouvoir exercer cette compétence dans le sens de l'octroi de places de parc, parce qu'un bord de trottoir aurait été réalisé d'une manière inadéquate.

Donc la question est de penser à préserver quarante ou cinquante mètres de bord de trottoir qui, au lieu d'être réalisés avec des pavés de granit, seraient aménagés simplement de manière biseautée. Et ensuite, on pourra entendre le vœu de la minorité qui souhaite que la Municipalité entende les demandes pour que les places soient maintenues. J'aurais dû peut-être formuler la chose autrement, au lieu de dire huit places, j'aurais dû indiquer le nombre de mètres du bord du trottoir que nous souhaitons voir biseauté.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je vais aborder la question de la proposition d'amendement de la majorité de la commission sur deux angles, tout d'abord sur le fond et puis ensuite sur la forme.

Sur le fond, et nous l'avons dit en commission, qui a siégé aussi de nombreuses fois, nous l'avons dit et répété, ce projet ne vise en aucune manière à diminuer le nombre de places de stationnement au centre-ville. Et je crois que la commission s'est penchée suffisamment longtemps sur la question pour admettre les chiffres que nous avons donnés. C'est-à-dire qu'il y a cent cinquante places avant le réaménagement, il y a cent cinquante places après. Ce qui n'enlève rien aux vingt et une places qui ont été soustraites au stationnement dans un précédent préavis.

Nous avons cherché les moyens de maintenir, voire d'augmenter ce nombre de places de parc sur l'ensemble du périmètre, nous ne les avons pas trouvés. Mais, je le répète, il n'y a aucune intention dans ce préavis de réduire le nombre de places de stationnement et nous le maintenons à cent cinquante comme c'est aujourd'hui le cas au centre-ville, enfin dans le périmètre qui est concerné. Sur le fond donc nous sommes d'accord avec la commission et nous pouvons tout à fait admettre qu'elle souhaite maintenir, voire augmenter le nombre de places de parc à disposition, parce qu'encore une fois, dans le cadre des aménagements qui sont prévus, nous le souhaitons également.

Évidemment le préavis contient d'autres objectifs. Le premier étant de créer une zone 30 en compensation de la fermeture de la Place Pestalozzi. Zone 30 qui est maintenant quasiment en vigueur, puisque nous pourrions mettre les panneaux et l'ouvrir à titre provisoire en tout cas puisque les démarches ont été faites pour se faire, c'est le deuxième objectif.

Le troisième objectif, c'est de poursuivre les aménagements conviviaux du centre-ville, tels qu'ils ont été faits maintenant depuis de nombreuses années, durant cette législature comme durant la précédente, avec la Place de l'Ancienne-Poste par exemple, maintenant avec la Place Bel-Air ou avec l'Esplanade du Château et avec le réaménagement qui est prévu aujourd'hui. C'est des aménagements urbains, c'est aussi des systèmes de gestion notamment du trafic, qui permettent de régler mieux les questions de circulation au centre-ville.

Donc c'est de nouveau un équilibre à trouver entre différents objectifs qui parfois peuvent être antinomiques, lorsqu'on veut créer une place agréable et bien il faut parfois supprimer ou déplacer des places de parc. Ça a été le cas notamment à la Place de l'Ancienne-Poste où il y

avait les taxis, si vous vous en souvenez. Ils ont été déplacés ailleurs et nous avons pu créer un espace qui je crois est très apprécié des Yverdonnoises et des Yverdonnois. Comme pour l'Esplanade du Château, nous avons dû supprimer quelques places de parc pour créer un espace agréable et convivial qui est aussi très apprécié des Yverdonnoises et des Yverdonnois.

C'est toujours un équilibre délicat à trouver, mais nous le cherchons, nous le recherchons et je crois que les Municipalités successives ont réussi à le trouver. Avec le plan du stationnement qui est à l'étude, dont la consultation vient de se terminer avec un certain nombre de remarques tout à fait pertinentes et intéressantes dont nous essayerons de tenir compte, et bien nous allons encore améliorer la situation du stationnement au centre-ville, puisqu'en augmentant la rotation, nous allons créer de fait, même si elles ne sont pas dessinées et je reprends peut-être des termes du rapport de majorité, si elles ne sont pas dessinées physiquement sur le bitume et bien elles sont effectivement à disposition du client d'un commerce ou d'une société, d'un bureau.

Donc ce problème du stationnement nous préoccupe en Municipalité. Encore une fois, il n'y a aucune volonté de supprimer plus de places que nécessaire, de supprimer des places lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions, et de trouver des solutions de remplacement, que ce soit sous la forme de nouvelles places inscrites physiquement dans le territoire, ou de places virtuelles je dirais, par un système de gestion qui permet effectivement d'améliorer la situation. Ça c'est sur le fond et je crois qu'on est tous d'accord là-dessus ce soir. En tout cas, je n'ai pas de problème avec ça et la Municipalité non plus.

Sur la forme maintenant, c'est bien effectivement une question de savoir qui est compétent pour décider de l'organisation du stationnement sur le domaine public. Alors c'est vrai que la commission, par le biais du greffe, puis de la préfecture, a obtenu un avis de droit du Service des communes et du logement, qui ne se mouille pas trop, c'est le moins qu'on puisse dire. Parce que dire :

Toutefois, en l'espèce, la modification demandée semble outrepasser les pouvoirs des conseils dans ce domaine puisque selon la Loi sur les routes, la Municipalité administre les routes, etc...

Ce « semble » évidemment n'est pas très courageux, on aurait pu attendre du Service des communes et du logement, qu'ils disent si c'était de la compétence du Conseil ou non. Je crois que c'était une question à laquelle ils pouvaient répondre de manière un peu plus claire.

Notre analyse basée sur une interprétation, une lecture de la Loi sur les routes, notre analyse nous conduit à dire que ce n'est pas de la compétence du Conseil communal, mais bien de la Municipalité. J'aimerais citer l'article en question parce que je crois que c'est important que chacun soit au courant du texte. En fait, c'est deux articles qu'il faut reprendre de la Loi sur les routes qui dit, tout d'abord en termes de définition pour savoir de quoi on parle. C'est l'article 2 alinéa 1 :

En règle générale, la route comprend, outre la chaussée proprement dite, les trottoirs, les accotements, les pistes cyclables, les talus, les murs qui ne font pas partie de la propriété privée, les ouvrages de protection anti-bruit, les places rattachées au domaine public, les aires de repos, de ravitaillement ou de stationnement, les baies d'arrêts des transports publics, ainsi que toutes les installations accessoires nécessaires à son entretien ou son exploitation.

Voilà la définition de la route au sens de la Loi sur les routes. Donc on y trouve effectivement toute une série de choses dont les places de stationnement. Et puis ensuite à l'article 3 alinéa 4 en ce qui concerne les compétences, donc alinéa 4 de l'article 3 :

La municipalité administre les routes communales et les tronçons de routes cantonales en traversée de localité délimités par le département, après consultation des communes, sous réserve des mesures que peut prendre le département pour assurer la sécurité et la fluidité du trafic.

Alors, je ne suis pas juriste, évidemment on peut demander des avis de droit et on sait ce qu'il arrive quand on demande plusieurs avis de droit, mais il me semble que les textes sont

suffisamment clairs sur le rôle respectif de chacun, sur les compétences qui appartiennent au Conseil et celles qui appartiennent à la Municipalité.

Encore une fois ce n'est pas une contestation sur le fond que la Municipalité fait, c'est une contestation sur la forme. Il faut savoir respecter les compétences des organes exécutif et législatif. Et pourquoi faut-il le faire dans ce cas précis, puisque nous parlons de ce cas précis ? Et bien pour la simple raison suivante : c'est qu'aujourd'hui le projet qui a suivi la procédure de mise à l'enquête, donc a été soumis au préalable au Service des routes qui l'a admis comme des mesures appropriées pour créer une entrée de zone 30, le projet tel qu'il est aujourd'hui.

Si le Conseil nous oblige à modifier cette entrée, ça veut dire qu'en cas d'impossibilité, moi je ne sais pas M. COCHAND si c'est possible aujourd'hui, je ne le sais pas, et on vous l'a dit en commission, nous n'avons pas les études suffisamment précises pour dire ce qui est possible de ce qu'il ne l'est pas. Donc nous ne savons pas si c'est possible. Et si ce n'est pas possible, que faisons-nous ? Que faisons-nous, on revient devant le Conseil avec un préavis pour expliquer à ce Conseil qu'il n'est pas possible de maintenir six places à cet endroit-là ? Je crois que ce n'est pas la bonne méthode, Mmes et MM. les Conseillers. Je crois que chacun a ses compétences, ses responsabilités. Nous entendons volontiers, comme je l'ai dit dans la première partie de mon exposé, volontiers le vœu de la commission, de sa majorité comme de sa minorité, de maintenir ces places. Nous nous engageons à tenter de le faire, mais nous ne pouvons pas vous assurer que ce soit possible.

Donc transformer votre proposition d'amendement en vœu, vœu qui est entendu par la Municipalité, et tout sera mis en œuvre, parce que nous n'avons aucune raison, encore une fois de supprimer des places inutilement. Nous mettrons tout en œuvre pour aller dans le sens de ce vœu, maintenir peut-être six, peut-être sept, peut-être cinq places à cet endroit-là. Mais ça doit se faire sous la forme d'un vœu et pas d'une décision aussi formelle de la part du législatif pour les raisons que je viens d'évoquer. Et c'est pourquoi je vous invite, Mmes et MM. les Conseillers à accepter l'article tel que proposé par la Municipalité.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Puisqu'on parle de procédure, parlons un peu de procédure ! Il nous a été dit en commission que pour ces fameuses douze places de dépose-minute, il serait parfaitement possible et imaginable de les utiliser en dehors des périodes justement de dépose pour les élèves, pour les enfants. Ça ne coïncide pas du tout avec la mise à l'enquête qui a eu lieu, M. le Syndic, puisque cette mise à l'enquête-là ne permet pas du tout d'utiliser ces places de parc librement, librement pour le public, durant la journée.

Alors là aussi, d'un point de vue procédure, je vous retourne l'argument en vous disant que si réellement, vous affirmez en commission, que ces douze places de dépose-minute seront librement utilisées pour le public, moi, j'affirme de mon côté que la mise à l'enquête telle qu'elle a eu lieu, ne le permet pas.

Ma question donc : Est-ce que vous allez remettre à l'enquête publique ces douze places de dépose-minute pour, comme vous l'avez affirmé en commission, permettre librement son accès en dehors des périodes très limitées de dépose des élèves ? Merci de votre réponse.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Nous n'avons pas affirmé que la proposition nouvelle qui était faite à la commission pour répondre aux questions qui étaient posées. Nous n'avons pas affirmé que le système mis à l'enquête correspondrait et pouvait être mis œuvre comme ça. Nous avons dit que nous allons le vérifier. Et c'est une proposition que nous avons faite effectivement pour que douze places d'arrêt-minute, comme c'est d'ailleurs le cas des quatre ou cinq places qui existent actuellement à la rue des Jordils, soient à disposition des personnes, des automobilistes qui ne transportent pas d'enfants, de les utiliser en dehors des heures de dépose-minute.

Donc nous reprenons un modèle de ce qui a été fait à la rue des Jordils, et cas échéant, mais je ne peux pas vous le dire aujourd'hui parce que je ne le sais pas moi-même, s'il le faut, nous le remettrons à l'enquête pour répondre de nouveau au vœu de la commission, qui est un vœu tout à fait pertinent, et il n'y a pas de raison de bloquer douze places pendant toute la durée de la journée, si c'est juste pour déposer des enfants aux heures où on les dépose ou on va les chercher à l'école.

De même, on a prévu douze places parce que nous avons fait une analyse de la situation au collège Pestalozzi et au collège des Jordils. Il est possible que ce soit trop, c'est possible. Aujourd'hui l'analyse nous pousserait plutôt à dire qu'il en faut autant que ça parce que, on l'a dit en commission, malheureusement beaucoup de parents doivent, ne peuvent pas faire autrement ou préfèrent venir conduire leurs enfants à l'école et que nous devons en priorité assurer la sécurité de ces enfants, c'est bien clair. Mais peut-être que nous nous trompons et qu'on pourra remettre dans le circuit normal deux ou trois places, ça c'est de nouveau la mise en œuvre pratique qui nous permettra de le dire. Donc s'il faut une nouvelle mise à l'enquête, nous le ferons pour permettre l'utilisation le plus possible de ces places de parc pour une utilisation standard.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE :

J'aimerais quand même apporter une remarque concernant les places de parc du Château. On n'en a pas parlé ce soir, mais j'aimerais quand même vous rappeler qu'une vingtaine de places sont réservées à des véhicules au bénéfice de macarons. Donc ces places ne peuvent pas être disponibles pour les citoyens yverdonnois.

Maintenant quant au dépôt-minute, pourquoi les autres collèges n'ont pas ce genre de choses et puis on l'applique ici pour le collège Pestalozzi.

Et puis j'aimerais aussi qu'on tienne compte des 3'000 signatures des citoyens yverdonnois et des autres venant de l'extérieur.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Loin de moi la volonté de retirer à la Municipalité ses compétences en matière d'administration du domaine public des routes. Je crois qu'il n'appartient pas à notre Conseil de régler le rythme de balayage, de gravillonnage, la largeur ou l'épaisseur des traits de signalisation.

Par contre ce qui est certain, et ce qui apparaît très clairement, c'est que nous discutons d'un objet qui, devant notre Conseil puisqu'on nous demande un crédit, consiste en des travaux. Et comme ils ne font pas partie du budget ordinaire d'entretien, mais bel et bien d'un investissement, la décision formelle du Conseil est requise. Et je crois là, je me fais simplement un interprète tout à fait de bon sens et basique de la Loi sur les communes, que le droit de mettre à l'enquête la manière d'utiliser des places de parc soit du ressort de la Municipalité, ça me paraît tout à fait respectable, c'est la loi qui le dit et je ne vois pas pourquoi notre Conseil interférerait dans ces compétences.

Par contre, j'ai beaucoup de peine à suivre la Municipalité dans ses tentatives de dessaisir le législatif de sa compétence formelle d'approuver les travaux et de libérer les crédits à cet effet. Ce qui signifierait que l'Office fédéral des routes pourrait construire sans autre procédure qu'une simple enquête sans passer devant le parlement, n'importe quel kilomètre d'autoroute, petit clin d'œil à mes collègues de gauche.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

J'interviens en tant que membre de la commission, et à la base ou à l'origine du rapport de minorité, pour dire que la question posée par M. le Conseiller GILLIÉRON illustre parfaitement bien l'attitude de certains membres de cette commission tout au long des discussions, remettant systématiquement en cause les propos tenus par les représentants de la Municipalité ou les

Chefs de service. Je dois dire que le climat dans lequel cette commission a travaillé était loin de la sérénité et franchement je ne peux qu'en plaindre et le reprocher.

Il a été question dans un premier temps de dénombrer le nombre de places. On nous a dit cent cinquante, après on nous a dit il n'y en a pas cent cinquante. Après il a été procédé à un recomptage, finalement on arrive effectivement à cent cinquante, tant mieux. Je pense que la qualité de nos débats aurait sans doute gagné si on avait pris un tout petit peu de hauteur et qu'on avait regardé la problématique dans son ensemble.

La Municipalité, par la voix de son Syndic, a également entendu les demandes formulées, que ce soit par rapport aux dépose-minute, que ce soit par rapport au maintien d'un certain nombre à l'entrée de la rue du Valentin. Elle l'a dit, la Municipalité l'a dit par la voix de son Syndic, elle était prête à envisager de maintenir un certain nombre de places dans les limites possibles. Elle l'a répété ce soir. Pourtant de nouveau, on vient reposer des questions en disant : mais ce n'est pas ce que vous aviez mis à l'enquête, le Syndic avait déjà répondu à cette question dans le cadre de la commission en disant : s'il s'avérait nécessaire de procéder à une nouvelle mise à l'enquête, on le fera.

On revient ce soir exactement avec les mêmes questions. On n'a pas avancé d'un millimètre et je le regrette. La proposition de la minorité de la commission vise à essayer de trouver une solution. La Municipalité l'avait d'ailleurs admis très facilement. On peut tout à fait, au moment où l'étude sera terminée, s'il est possible de préserver un certain nombre de places, ce sera fait.

Donc il faut entendre ce qui a été dit et effectivement je vous encourage à ne pas accepter l'amendement proposé et à voter le préavis tel qu'il a été déposé par la Municipalité.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Voilà bientôt quarante-cinq minutes qu'on parle de six places de parc ! Alors bon, je veux bien croire que les places de parc, les questions de stationnement au centre-ville soient importantes. Mais quand même si on lit le préavis, il a un caractère historique. On est en train de graver dans le marbre la fermeture de la Place Pestalozzi à la circulation automobile. On est en train de rendre définitivement à la population cet espace de vie qui est apprécié et qui est fréquenté toute l'année par la population, malheureusement pas ces temps-ci à cause des travaux. Et on arrive à débattre pendant quarante-cinq minutes de six places de parc.

Alors je me permettrai juste ce commentaire : Mmes et MM., je trouve ça lassant et vraiment décevant !

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je rebondis sur ça, le but du préavis c'est vraiment ce que nous attendons depuis dix ans. La motion PILLONEL date de dix ans très exactement. On arrive enfin à bout touchant et on se chahaille autour de huit places de parc. Je suis juste effaré, huit non six, je ne sais plus, on ne sait plus (*Rires dans la salle*) à force de voir le débat tourner autour de ce petit bout de rue, s'il vous plaît, chers collègues, penchons-nous sur la Place Pestalozzi, c'est ça que la population attend et on n'est pas à quelques places de parc près.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Je voulais juste rebondir sur les propos de notre collègue M. le Conseiller Pierre CHERBUIN, concernant exactement quels sont les rôles de la Municipalité et du Conseil, concernant des dépenses d'investissement comme des travaux.

Ma lecture est différente de la vôtre, la lecture que je fais, mais alors peut-être qu'elle est fautive, c'est que nous avons toute compétence d'accepter ou de refuser les travaux qui nous sont soumis par la Municipalité. Si nous considérons que les travaux qui nous sont proposés ne sont pas acceptables, nous refusons le préavis. Si nous refusons le préavis et bien le préavis ne se

fait pas, les travaux ne se font pas, la Municipalité doit reprendre le projet, elle abandonne ou elle revient dans cinq ans.

Mais par contre, il me semble que là où nous n'avons pas la compétence, c'est de changer les termes du préavis, c'est-à-dire finalement de gérer ou cogérer à sa place. Je voulais juste simplement rappeler cette interprétation qui, je crois, est celle que nous devons avoir ce soir sur ce préavis comme sur tous les autres. Merci de votre attention.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'aimerais juste répondre à Mme la Conseillère WAGNIÈRE concernant les places de parc sur le parking du Château, appelons-le comme ça.

Effectivement, il y a eu, pendant une période, des macarons qui ont été délivrés notamment pour les employés de la police pour qu'ils puissent stationner sur cet espace-là. Je vous rappelle qu'auparavant, il y avait une dizaine de places qui étaient réservées à la police peintes en jaune le long de la salle de gymnastique. Et ces places ont été repeintes en blanc pour être mises à disposition de tout le monde en compensation. Et pendant une période de temps limité, les personnes qui occupaient ces places jaunes ont reçu des macarons. C'est une dizaine de macarons au total. Ces personnes, dès cette semaine, stationnent dans le parking du collège Pestalozzi, qui fait l'objet, comme les autres parkings de la Ville, d'un plan de mobilité, enfin ce n'est pas le parking qui fait l'objet du plan de mobilité, mais c'est l'administration et les usagers.

Donc on a pu libérer un certain nombre de places qui sont maintenant à disposition des collaborateurs, de l'administration communale, mais c'est du parking privé. C'était des parkings qui étaient consacrés et à disposition des enseignants, une partie a été récupérée pour les employés de la Commune, donc ce problème-là a été réglé. Et aujourd'hui, ou dans cette semaine, dans les jours qui viennent, toutes les personnes qui stationnent avec des macarons sur le parking derrière le Château trouveront une place ailleurs.

Ensuite, j'aimerais juste répondre à M. le Conseiller CHERBUIN concernant l'interprétation ou l'application de la Loi sur les routes, on ne parle de voirie, on ne parle pas d'entretien courant, on parle de gestion du domaine public des routes, c'est l'ensemble du processus.

Et je vous rappelle que les places de parc ne font pas partie de la mise à l'enquête. Les places de parc ont été signalées à titre indicatif dans les dossiers d'enquête. D'ailleurs, il y en a un certain nombre, et M. le Président de la commission a rappelé, qui ne figurait pas sur le dossier d'enquête parce que ça ne fait pas partie de l'enquête. Ça prouve bien que les places de stationnement sont gérées différemment et sont gérées en direct par la Municipalité. Lorsque la Municipalité, pour des raisons qui lui sont propres, pour des besoins qui lui sont propres, on pense notamment aux besoins de la police ou d'autres services, a besoin de récupérer une place sur le domaine public, elle ne met pas à l'enquête publique, elle ne publie pas, elle, simplement, change la couleur de la ligne, en gros c'est ce qui se passe. Donc ça montre bien que c'est du ressort de la Municipalité.

Et puis enfin, j'aimerais préciser que si nous devons remettre les panneaux à l'enquête comme on a dit tout à l'heure pour les places minute, ce ne sera pas une mise à l'enquête formellement, c'est une publication dans la FAO. C'est fait par le Canton.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

M. Vassilis VENIZELOS, malgré votre agacement, il y a 3'300 personnes qui ont signé une pétition, qui doivent avoir le même agacement ce soir, ça c'est certain. Peut-être pas à la même hauteur que vous, mais ce que nous avons pris note au niveau du PLR, c'est qu'on a bien compris que la Municipalité mettrait en œuvre pour ces six places. Nous serons extrêmement attentifs par rapport à ça et en cas de non-exécution, nous ne rechignerons pas à aller demander

l'avis de la population par un référendum. Merci.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote s'article 1 amendé L'article 1 amendé est refusé à une évidente majorité.

Discussion sur article 1 La parole n'est pas demandée.

Vote L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2 La parole n'est pas demandée.

Vote L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 3 La parole n'est pas demandée.

Vote L'article 3 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 4 La parole n'est pas demandée.

Vote L'article 4 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 5 La parole n'est pas demandée.

Vote L'article 5 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 6 **M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

C'est vrai qu'il y a un peu d'émotion ce soir, dix ans et un jour après l'acceptation de cette motion par le Conseil communal, de voir que finalement on s'apprête à fermer de manière définitive la Place Pestalozzi et puis à redonner une vie au Château tel que ça avait été proposé et accepté massivement par le Conseil à l'époque.

Souvenez-vous, si on fait un tout petit passage en arrière, une époque où finalement la circulation était nombreuse autour du Château, où les parents avaient toujours l'œil sur leurs enfants quand ils jouaient sur la Place Pestalozzi pendant que leurs parents buvaient un verre sur les terrasses parce qu'ils avaient toujours peur de la circulation et d'une voiture qui pouvait éventuellement happer leurs enfants.

Souvenez-vous également de la façade sud du Château qui à l'époque servait de dépotoir pour les guirlandes de Noël, qui étaient là le reste des mois de l'année et des poubelles de STE qui a eu l'intelligence de déplacer ailleurs.

Mais toute cette période est terminée, on constate maintenant que nous avons un tour du Château qui est très très réussi, une Place Pestalozzi, qui je l'espère sera fermée au trafic et ouverte à la population. La population a déjà pu en profiter pendant les mesures provisoires et elle l'apprécie. Je pense qu'on peut être fier tous, tout autant que nous sommes, tout parti confondu, de ce chemin parcouru après ces dix ans.

Je vous remercie d'avance d'accepter l'entier du préavis et j'accepte bien sûr la réponse à cette motion.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée, elle est close, nous votons.

Vote

L'article 6 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 7

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 7 est accepté à une grande majorité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis***M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Ce ne sera pas un baroud d'honneur, je suis heureux pour M. PILLONEL pour la longue patience qu'il a eue, même s'il n'a pas été totalement entendu avec le résultat actuel.

Sans remonter dix ans en arrière, si on remonte trois ans en arrière, il y a une promesse qui a été faite devant ce législatif. Je constate simplement aujourd'hui que la politique n'est sûrement pas facile, qu'il faut parfois accepter, non pas de se renier, ce serait un grand mot, mais finalement des promesses ont été faites et aujourd'hui, elles ne sont pas tenues. Et j'en prends tout simplement acte.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je n'aime pas tellement qu'on dise que les promesses sont faites et puis qu'on ne les respecte pas. D'abord ces promesses n'ont pas été faites devant ce Conseil, elles ne figuraient pas dans le préavis, elles figuraient dans le rapport de la commission de l'époque. Il faut quand même le spécifier, c'est donc dans les relations entre le Municipal et la délégation de l'époque que ces discussions ont eu lieu.

Et je peux bien m'imaginer que, dans l'esprit du Municipal en charge du dossier et du fonctionnaire en charge du dossier, qui sont d'ailleurs tous les deux présents dans cette salle ce soir, il s'agissait effectivement de tenter de trouver des solutions pour maintenir le plus grand nombre de places de parc possible, c'est un discours que je tiens et c'est le même aujourd'hui qu'il y a quelques années parce que c'est la volonté pérenne de la Municipalité.

Nous ne faisons pas des promesses en l'air, nous essayons de trouver des solutions qui permettent au mieux de répondre aux besoins de chaque partie concernée, en l'occurrence, les commerçants. Mais ne dites pas qu'on fait des promesses en l'air et qu'on ne les tient pas.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.21PR est accepté avec quelques abstentions et quelques avis contraires.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le plan d'aménagement de la fermeture de la place Pestalozzi et de sa mesure d'accompagnement : une zone 30 dans le quartier Valentin-Jordils, est adopté.

Article 2 : Les réponses aux oppositions suscitées par l'enquête publique sur l'aménagement sont adoptées.

Article 3 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux prévus par le projet cité à l'article 1.

Article 4 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'670'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 5 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1320 « Pestalozzi – zone 30 Valentin-Jordils » et au compte n° 1423 « Collecteur-rue des Jordils » et amortie de la manière suivante :

- a) Fr. 150'000.-- par prélèvement sur le fonds d'épuration des eaux ;
- b) Fr. 1'520'000.-- (superstructure/chaussée) seront amortis sur une durée de 30 ans au plus ;

Article 6 : La réponse de la Municipalité à la motion de M. le Conseiller Cédric Pillonel adoptée le 6 novembre 2003 demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité d'améliorer l'esthétique de cette partie du centre-ville (bords du Château, côté rue de la Plaine, spécialement) et de créer un espace convivial vert ou arborisé dans cette partie de façon à ce que les gens aient du plaisir à venir non seulement du côté de la place, mais aussi de l'autre côté du Château qui est certainement la façade la plus agréable à regarder, est acceptée ;

Article 7 : La réponse de la Municipalité à la motion de M. le Conseiller Sylvain Pittet, adoptée le 3 mai 2007 demandant à la Municipalité de fermer la place Pestalozzi à la circulation automobile non plus uniquement en été mais sur l'ensemble de l'année, le trafic passant par la place devant emprunter des itinéraires alternatifs, est acceptée.

11. PRÉAVIS N° PR13.24PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 1'700'000.-- POUR LA RÉALISATION DE LA ROUTE DE CONTOURNEMENT ET LES RESSOURCES EN PERSONNEL Y RELATIF POUR 2014 -2015.

📖 M. THOMAS JENNI, RAPPORTEUR DE MAJORITÉ.

📖 MME PIERRETTE ROULET-GRIN, RAPPORTRICE DE MINORITÉ.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Anne GANDER, Pierrette ROULET-GRIN, Daniel COCHAND, Pierre DESSEMONTET, Nicolas DURUSSEL, Thomas JENNI, Walter MÜLLER et Vassilis VENIZELOS.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports de majorité et de minorité, M. Thomas JENNI se contente de lire les conclusions du rapport de majorité étant donné que sur l'essentiel tout le monde est d'accord sur le sujet.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

1. Préambule

Suite à l'adoption par l'électorat yverdonnois - le 25 novembre 2012 - de l'initiative populaire demandant la réalisation d'une route communale de contournement limitée à 50 km/h au sud-ouest de la ville, la Municipalité a désigné début mars 2013 un Comité de pilotage de quatre Municipaux présidé par M. le Syndic, et parallèlement désigné un service pilote – le Service des travaux et de l'environnement - pour mener à bien la réalisation de la route demandée par les Yverdonnois. Le 19 juillet 2013, c'est-à-dire environ huit mois après la votation, la Municipalité a rédigé le préavis qui est soumis ce jour au Conseil communal et fixé la date de la séance de

commission au 2 septembre 2013. En synthèse et en titre, l'exécutif communal sollicite un crédit pour étudier la réalisation de cette route de contournement, plus particulièrement pour engager le personnel nécessaire à cette étude à réaliser en 2014-2015.

2. Contexte du projet

Chacun le sait, l'idée de contourner les zones habitées de la périphérie sud-ouest de la Ville d'Yverdon-les-Bains n'est pas nouvelle. Il s'agit d'un projet en attente depuis plus de vingt ans qui veut soulager de la circulation les quartiers sud-ouest de la Ville au moyen d'une route ayant fonction de distributrice (avec pénétrantes en peigne). Ce projet a séduit plusieurs Municipalités successives, de quelque sensibilité politique qu'elles soient, la solution ayant l'avantage de faire passer le trafic de transit hors des quartiers, notamment quand ceux-ci comprennent des établissements scolaires. L'actuel plan directeur communal d'Yverdon-les-Bains - datant de 1994 et toujours en vigueur - a inscrit cette option dans son schéma des circulations, et en faisant l'axe principal sud-ouest, avec fonction de desserte des quartiers limitrophes. Le projet d'agglomération AggloY a repris - dès 2008 - cette option dans ses schémas de circulation.

Un tronçon de cette « collectrice » - tronçon appelé « avenue des Trois-Lacs » depuis les années 2000, va de l'avenue des Sciences (Parc technologique) et la chaussée de Treycovagnes, par l'avenue Kiener. Les oppositions déposées contre ce tronçon lors de la sortie du plan d'affectation « Collectrice Sud » ont été successivement levées par le Tribunal administratif vaudois puis par le Tribunal fédéral. L'Etat de Vaud a ainsi pu valider le 19 août 2011 ce plan d'affectation fixant la limite des constructions entre Parc technologique et chaussée de Treycovagnes, réservant ainsi une bande inconstructible d'environ vingt mètres de large.

On remarquera au passage que peu de villes de l'importance de celle d'Yverdon-les-Bains peuvent se targuer d'avoir à disposition en périphérie un tracé officiellement disponible pour une future voie de circulation. De plus, ledit tronçon est situé à 95 % sur propriété communale, à l'exception de la traversée de la parcelle d'un agriculteur-proprétaire qui s'est approché plusieurs fois de la Municipalité ces derniers temps : celui-ci souhaite en effet vendre son terrain pour qu'il soit affecté à un usage plus cohérent par rapport aux quartiers d'habitations entre lesquels ses bâtiments sont enserrés, un vœu qu'il a exprimé personnellement et publiquement lors d'une séance d'information sur la route de contournement.

3. Un crédit pertinent, utile à plusieurs projets différents

Il est bon de se rappeler que la Ville d'Yverdon s'est déjà avancée dans ce projet de route de contournement. Il y a quelques années, par crédits successifs en vue de la réalisation de l'avenue des Trois-Lacs – près de deux millions des deniers des Yverdonnois ont été investis dans la réalisation de deux giratoires sur le PST, entre la voie CFF et l'avenue des Sciences, ainsi que dans des études régulièrement réactualisées du passage sous la voie CFF et du tronçon situé entre chemin des Roseyres et chemin de Graveline. Parallèlement - à l'autre extrémité de l'avenue des Trois-Lacs - le pont Kiener a été renforcé et adapté aux charges des véhicules lourds actuels, et cela même si l'avenue du même nom aura logiquement une autre destination que celle de contournement, une fois l'urbanisation du quartier des Parties terminée.

Le mois dernier, le Conseil communal a accepté facilement la réalisation de l'accès tant attendu au Centre sportif des Isles. Il a accepté de formater le fond de la route de telle manière qu'il puisse jouer le rôle de premier tronçon de la route de contournement, un tronçon déjà étudié, prêt à être réalisé. Devrait suivre logiquement, le tronçon où les études sont déjà avancées, soit Graveline – Parc technologique avec son passage sous-voie CFF et sa trémie. Cette seconde phase offrira une ouverture garante d'une meilleure accessibilité de la Ville depuis la route de Lausanne et de la jonction autoroutière Yverdon-Sud, un secteur qu'on sait affligé de bouchons dangereux et persistants aux heures pendulaires. Sollicitée par une partie de ce Conseil, l'ouverture à la circulation générale – annoncée pour 2014 – du chemin et du pont de la Chèvre ajoutera à ce désengorgement, déchargeant parallèlement route de Lausanne et avenue des Bains d'une partie d'une circulation inadéquante.

Comme le dit la Municipalité dans son préavis, il est possible aujourd'hui d'entreprendre les

travaux de construction entre Moulins et Graveline, tout en réactualisant l'étude de Graveline - Parc technologique. Simultanément, le Service URBAT de la Commune d'Yverdon et les propriétaires privés des parcelles « Les Parties » - situées entre l'avenue Kiener et l'autoroute – peuvent avancer dans les négociations utiles à la nouvelle affectation de leurs parcelles respectives. Cette démarche - née bien avant que ne soit lancée et votée l'initiative demandant la route de contournement - a fait émerger la volonté municipale de localiser aux « Parties » le Service des travaux et de l'environnement, celui des énergies, mais aussi les installations des transports publics Travys et CarPostal. Ceci obligera l'exécutif à prévoir un accès d'importance à ce nouveau quartier, vu notamment le nombre de mouvements de circulation de véhicules lourds qu'on peut y attendre. Notons aussi que le départ de ces services communaux du centre-ville est une condition sine qua non pour pouvoir disposer de l'espace permettant de réaliser le nouveau quartier Gare-Lac, secteur Ancien-Stand.

Enfin l'urbanisation du secteur Chamard-Châtelard – situé au nord de la chaussée de Treycovagnes - discutée actuellement par la Municipalité avec ses communes partenaires d'AggloY, devra elle aussi comprendre une route de desserte hors quartiers d'habitation, avec une voie de circulation liant la périphérie ouest à la route Ste-Croix et à sa jonction autoroutière d'Yverdon-Ouest, ce qui aurait pour effet bénéfique de soulager une autre entrée de la Ville, l'avenue de Grandson.

C'est dire si on n'en est plus aujourd'hui à la « Collectrice Sud » des années 90 mais bien à la mise en œuvre d'une route reprenant des mesures du projet AggloY : issue de la volonté populaire – on se réjouit que la volonté de créer cette route de contournement soit cohérente avec au moins quatre importants projets voulus par la Municipalité, soit

- une meilleure sécurisation de la circulation dans le secteur Yverdon-Sud et sa jonction autoroutière,
- une desserte routière digne de ce nom au Centre sportif des Isles,
- une route d'accès adaptée au futur secteur d'activités « Les Parties »,
- une liaison adéquate de la future zone urbanisée intercommunale « Chamard-Châtelard » avec la ville-centre depuis la jonction autoroutière d'Yverdon-Ouest.

Il est donc pertinent de dégager aujourd'hui - de manière globale - des moyens et des compétences permettant d'étudier et de réaliser et par étape cet important « axe structurant » comme le dénomme le préavis municipal.

4. Financement

Sur la valeur d'une pleine page de son préavis (pages 8 et 9) – sous le titre « Impact sur les finances communales » - l'exécutif évoque « les décisions douloureuses » qu'elle doit prendre suite à l'adoption de l'initiative « Stop aux bouchons ».

La minorité de la commission s'étonne de la culpabilisation déplacée qu'adresse la Municipalité à l'électeur yverdonnois en évoquant une dépense de cinquante millions de francs qu'impliquerait le vote du 25 novembre 2012. Comme on l'a vu plus avant, la réalisation de cette voie continue de circulation entre Yverdon-Sud et Yverdon-Ouest est cohérente avec tous les grands projets municipaux à l'étude de ce côté-ci de la Ville, qu'ils soient réalisés ou à venir.

De plus et jusqu'à nouvel avis, dans notre système démocratique, le peuple est souverain et son vote fait loi : qu'une Municipalité doive revoir ses priorités suite à un scrutin populaire demandant la réalisation d'un projet n'est que normalité dans ce cadre. Dans le cas présent, on constate que la population a fait sienne l'idée d'une route... qui n'a jamais été réalisée - malgré les plans adoptés, malgré les crédits d'études accordés, malgré les travaux préparatoires exécutés, et malgré les feux verts régulièrement donnés par les Conseils communaux, les tribunaux et l'Etat de Vaud.

Par ailleurs, s'il est grandement souhaitable que l'organe délibérant soit tenu au courant de l'évolution des finances communales, ce n'est pas par le biais d'une demande de crédit résultant

d'un investissement clairement demandé par l'électeur que ce message doit passer. Une analyse globale des perspectives financières - avec priorités dégagées par l'exécutif communal - a par contre toute son opportunité dans une communication municipale étayée accompagnant un plan réactualisé des investissements. On notera que le dernier plan des investissements (document qui n'a pas à être adopté par le Conseil communal) date de novembre 2012, soit de quelques jours avant le scrutin communal sur la route de contournement.

Dans le cas présent, l'analyse des faits et documents démontre que la partie la plus onéreuse de ce nouvel axe structurant ressort des secteurs « Centre » (projet de contournement du quartier « Les Parties », entre Moulins et chaussée de Treycovagnes) et « Ouest » (chaussée de Treycovagnes - route de Ste-Croix) soit un total de 2,3 km.

Pour la partie Sud - longue de 1,1 km, le coût du pont et des cinq cent mètres utiles à l'accès au Centre sportif des Isles n'est pas nouveau, puisqu'inscrit dans les plans communaux d'investissements depuis quatre ans. Notons que d'environ deux millions de francs au départ, le coût de ce tronçon a quasi triplé depuis. S'y sont successivement ajoutés des fossés appelés « noues » permettant de récolter les eaux de surface - avec des ouvrages pour les enjamber. Des améliorations ou déplacements de divers réseaux, des allées pour la mobilité douce, des mesures paysagères ont finalement porté les coûts de ce tronçon-là à près de six millions, la voie de circulation elle-même restant devisée à deux millions. Selon le service pilote - le STE - l'adaptation ultérieure en route de contournement (revêtement bitumeux de l'élargissement pour passage de 30 km/h à 50 km/h), pouvant se faire avec environ cent cinquante mille francs. Dans ce secteur, notons aussi que les devis de réalisation du tronçon déjà étudié Graveline - Parc technologique (environ six cent mètres, avec les ouvrages importants que sont le sous-voie CFF et sa trémie) sont restés stables, soit une quinzaine de millions.

5. Articles 1 et 2 du préavis : avis du service spécialisé de l'Etat de Vaud

Interpellé au sujet des inhabituels articles 1 et 2 de cette demande de crédit d'étude, le Service des communes et du logement - service de l'Etat de Vaud chargé de surveiller l'activité des communes - a qualifié d'« insolites » les articles 1 et 2 du présent préavis municipal. S'il estime que ledit préavis ne paraît pas contraire aux dispositions légales applicables, il relève

- « que les articles 1 (ndlr. réflexions et organisation pour la réalisation de la route de contournement) et 2 (ndlr. mesures d'économie financière prises et à venir) ne relèvent pas du Conseil communal, mais exclusivement des compétences de l'exécutif ; le Conseil communal peut en prendre acte ou non, ce qui de toute façon ne créera pas pour lui une quelconque obligation d'accepter ou de refuser d'autres mesures proposées par la Municipalité dans le cadre de la gestion financière de la Commune »,
- « qu'une commission (ou un membre du Conseil) peut proposer de refuser les articles 1 et 2 du préavis municipal »,
- que si les articles 1 et 2 sont refusés, le Conseil peut accepter l'article 3 sous une forme amendée (ajouter obligatoirement le but du crédit d'étude et la destination des moyens octroyés).

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la minorité de la commission propose au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains :

- de refuser l'article 1 du préavis municipal
- de refuser l'article 2 du préavis municipal
- d'adopter l'article 3 amendé, avec la teneur suivante : « **La Municipalité est autorisée à entreprendre les études pour la réalisation de la route de contournement et à engager pour 2014-2015 le personnel y relatif** »
- d'accepter l'article 4 tel que présenté

- d'accepter l'article 5 tel que présenté

Pour la minorité de la commission : Daniel COCHAND, Nicolas DURUSSEL, Walter MÜLLER et celle qui vous parle.

Proposition de refuser l'article 1

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Nous sommes en présence d'une proposition de refuser l'article 1 de la part de la minorité de la commission.

Discussion sur article 1

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je tiens à vous faire part de ma surprise et de mon étonnement à la lecture du rapport de minorité. En effet, vu son contenu, j'ai d'abord cru qu'il s'agissait d'un nouveau préavis émanant de notre Municipalité.

Parce qu'un rapport de commission se prononce habituellement sur le contenu d'un préavis, alors que ce rapport de minorité, lui, se prononce non seulement sur le préavis municipal, mais il propose surtout sa propre interprétation de la volonté du citoyen. Assez clairement, puisque les membres de la commission émanent du comité d'initiative « Stop aux bouchons ». C'est dire qu'ils savent de quoi ils parlent.

À mes yeux, nous ne sommes donc pas en train de discuter d'un rapport de minorité mais plutôt de ce qu'on aurait peut-être dû appeler un préavis de minorité. À tel point que l'on peut se demander s'il n'eut pas été utile que notre estimé Président du Conseil nomme une commission ad hoc pour rapporter sur ledit préavis de la minorité de la commission.

Faute d'avoir pu déposer un rapport, je me vois donc contraint de vous faire part de mes appréciations par oral, au risque d'être un peu long, ce dont je m'excuse par avance.

Pourquoi dis-je que le rapport de minorité s'apparente en fait à un préavis de minorité ?

On pourrait attendre d'un vrai rapport qu'il reprenne les éléments du préavis municipal qu'il les commente, qu'au besoin il corrige une erreur, qu'il précise une intention, qu'il complète une information. Ici, rien, absolument rien !

Le paragraphe intitulé « Contexte du projet » illustre parfaitement mon propos. Le préavis, le vrai PR13.24 ne fait pas de rappel historique, alors que le texte de la minorité s'emploie à rappeler sur plus de vingt lignes, les étapes qui ont précédé nos réflexions actuelles. De cette longue introduction, on retient, pour l'essentiel, que quelle que soit la majorité aux commandes, qu'elle soit de gauche ou de droite, les travaux d'une route de contournement, bien que souvent évoqués, n'ont jamais été entrepris. Dont acte !

Autre exemple : le préavis municipal évoque la complexité du projet (en page 2) en ces termes : « le parcours présumé à ce jour comporte de multiples aspects fonciers dont la Ville n'est que partiellement maître ».

Le préavis de la minorité de la commission engage en page 2 à ne pas perdre inutilement du temps et de l'argent pour réaliser des études longues et onéreuses. Il suffirait, nous dit-on, d'utiliser le tracé réservé à cet effet dont 95% se situe sur propriété communale à l'exception de la traversée d'une parcelle que le propriétaire serait tout à fait disposé à vendre à notre Commune. Ceci laisse à penser que la route de contournement s'arrête à son seul secteur sud.

A ce propos, et ici j'ouvre une parenthèse, nous avons observé que vous êtes intervenue à plusieurs reprises au sein de ce Conseil ou ailleurs pour défendre les intérêts de ce propriétaire foncier. On ose pourtant espérer que, comme nous, vous souhaitez privilégier les intérêts de la collectivité car c'est elle que vous représentez ici ? Dès lors, je m'interroge sur les origines de

vosre pugnacité, Mme le rapporteur de la minorité de la commission.

Prêt à vendre, dites-vous ? Sans doute, mais pas à n'importe quelle condition si j'en crois les propos que ce dernier a tenus dans la presse. En effet, il a d'ores et déjà annoncé attendre de pied ferme les représentants de nos autorités lorsqu'ils viendront négocier le prix de son terrain. Raison pour laquelle je suggère à notre Municipalité, dans l'objectif de préserver les intérêts de nos concitoyens et de la collectivité, d'entamer sans attendre la procédure d'expropriation de la parcelle en question, faute de quoi son propriétaire, sachant que la Commune doit impérativement l'acheter, fera monter les enchères comme il l'a promis. Cette procédure d'expropriation, entamée sans attendre, permettrait de réaliser à moindre coût et dans un délai raisonnable la partie du tronçon que vous appelez de vos vœux, soit le fameux tronçon « rouge ».

Autre exemple qui me conforte dans l'idée que votre rapport s'apparente à un préavis.

En page 2 toujours, vous écrivez, que je cite : « le pont Kiener, qui a été renforcé, ne servira logiquement pas de tronçon à la future route de contournement ». Bon, est-ce que vous l'avez d'ores et déjà décidé ? Cette certitude est-elle le fruit de votre propre expertise ? Ou s'agit-il d'une reprise commentée du préavis municipal ? Comparons : en page 1, le préavis municipal l'évoque en ces termes : « la zone centrale entre la rue des Moulins et la chaussée de Treycovagnes emprunterait la rue Kiener, selon la plaquette des initiants (voire annexe 1) ». Voilà qui est cocasse ! Alors que la Municipalité cherche à satisfaire les initiants, ceux-ci, dont vous êtes, changent leur fusil d'épaule. Vous démontrez ainsi que, contrairement à vos affirmations précédentes, le tracé de la future route n'est pas si définitif que cela ! Ce qui justifie la nécessité de l'étudier ! J'y vois donc une contradiction dans vos propos.

Paragraphe suivant, je cite : « le Conseil communal a accepté la réalisation de l'accès tant attendu au Centre sportif des Isles », mais je me permets de vous rappeler, Mme la rapportrice, que vous avez empêché, ici même, qu'il le soit plus rapidement. Sans votre intervention, ce tronçon aurait probablement déjà été inauguré.

Un peu plus loin, alors que le préavis municipal évalue le coût de la réalisation du tronçon sud à au moins trente millions, c'est la page 8 du préavis municipal, vous écrivez en page 4, que je cite : « les coûts sont restés stables, soit une quinzaine de millions » Mais sur la base de quelle expertise ? Encore une contestation, une remise en question des évaluations confirmées par les services techniques, des spécialistes aux compétences pourtant reconnues.

Ensuite, en page 3, votre préavis précise qu'il est pertinent de dégager aujourd'hui des moyens et des compétences permettant de réaliser et par étape, cet important « axe structurant ». Là, vous ne faites que reprendre les intentions de la Municipalité, ce qui n'est pas coutume. Cela méritait d'être relevé.

Vos conclusions rejoignent donc celles de la Municipalité mais, grosso modo, vous laissez entendre qu'elle fait fausse route. À vous lire tout est déjà prêt. On tergiverse, on perd un temps précieux en études inutiles et coûteuses. La route est toute tracée ! À vous entendre, on devrait confier les clefs du bulldozer au Conseiller Daniel COCHAND et celles du rouleau compresseur à vous-même, Mme la Conseillère. Mais dans ce cas de figure, le rôle de la Municipalité se bornerait, pour l'essentiel, à venir admirer la célérité et la rapidité avec lesquelles vous allez boucler ces travaux, établissant du même coup un nouveau record à inscrire dans un livre qui recense ce type d'exploits.

Seulement, voyez-vous, je crains que vous n'ayez, l'un comme l'autre, pas les permis adéquats pour conduire ce type d'engins qui exige des compétences professionnelles que vous n'avez sans doute pas.

Venons-en maintenant à votre rejet des articles 1 et 2 du préavis municipal. Encore une fois, selon vous, la Municipalité fait tout faux, elle prend en otage les Conseillers, culpabilise de

manière déplacée l'électeur yverdonnois.

Mais depuis quand informer signifie culpabiliser ? C'est une interprétation totalement inadéquate et méprisante de la volonté d'informer notre Conseil quant aux engagements de notre Municipalité à respecter la volonté populaire.

Vous reprochez encore que notre attention soit attirée sur les conséquences financières ! Mais on parle, ce soir, du tout premier préavis qui revendique les moyens nécessaires à la concrétisation de la volonté populaire. Alors, quoi de plus logique d'en faire état ? Votre préavis de minorité donne, une fois de plus, la leçon : faites pas ci, faites pas ça, faites comme ci, faites comme ça !

Vous dites avoir interpellé le Service des communes et du logement. À quel titre l'avez-vous fait d'ailleurs ? Peu importe, mais j'espère que vous n'avez pas fait fi de l'article 47 du règlement de notre Conseil qui dit, je le rappelle : « Si une commission a des explications, des informations complémentaires ou une expertise à demander, elle s'adresse à la Municipalité. » Et non pas en ligne directe avec les services communaux ou cantonaux. J'ose espérer que votre connaissance des lois acquises dans le cadre de vos précédentes fonctions, vous aura amenée, en toute connaissance de cause, à suivre cette procédure.

Mais que dit-il, ce service ? « Les réflexions et mesures organisationnelles qui permettent la réalisation de la route de contournement et les mesures d'économie financière prises et à venir ne relèvent pas du Conseil communal mais sont exclusivement des compétences de l'exécutif. » Voilà qui a le mérite d'être clair. « Le Conseil peut en prendre acte ou non ce qui ne l'engage de toute manière pas à accepter ou refuser d'autres mesures proposées par la Municipalité. »

J'en retire deux enseignements : ce sont donc des compétences exclusives de la Municipalité, ça tombe bien puisque justement c'est ce que propose son préavis. Les deux articles que vous rejetez disent explicitement « le Conseil prend acte » et non pas « décide ».

J'observe que lorsque cela vous arrange, notamment lors de l'examen du préavis Valentin-Jordils, certains ont tendance à oublier de respecter rôles et compétences des uns et des autres, alors que vous les mettez en avant lorsque c'est à votre avantage.

Donc, en votant ces deux articles, le Conseil prend simplement acte de la volonté de la Municipalité et il ne s'engage à rien. Je ne vois pas en quoi le fait d'informer des décisions et des intentions puisse nuire à la prise en compte du préavis municipal.

A défaut, vous auriez sans doute reproché à la Municipalité de ne pas avoir informé ce Conseil des mesures qu'elle entend prendre pour permettre la concrétisation de la volonté exprimée par la majorité de nos concitoyens.

Pour conclure, je vous invite à accepter le préavis de la Municipalité et à rejeter fermement les conclusions de la minorité de la commission.

Prenons acte de l'engagement de notre exécutif : il démontre sa volonté de tout mettre en œuvre afin de respecter le verdict populaire, donnons-lui les moyens d'y parvenir, confions la responsabilité de la réalisation de la route de contournement à des spécialistes reconnus dont c'est le métier et faisons en sorte que soient entrepris le plus tôt possible, les études et travaux nécessaires à l'accomplissement de la volonté de nos concitoyens.

Autrement dit, donnons les clefs du bulldozer et du rouleau compresseur à des professionnels qui savent les employer et qui le feront dans le respect de la volonté populaire et des procédures légales et réglementaires.

Le groupe socialiste vous enjoint, Mmes et MM. les Conseillers, à voter le préavis tel qu'il est présenté par notre Municipalité et à rejeter les conclusions de la minorité de la commission. Merci

de votre attention.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Nous venons d'entendre un morceau de fiel comme on a rarement entendu dans ce Conseil. (*Rires dans la salle*) Ceci me désole ! Quand on nie l'histoire, quand on ne supporte pas que quelqu'un ait un autre avis, je me demande ce qu'on fait dans ce Conseil. Je ne vais pas vous faire perdre votre temps. Tout ce qui a été expliqué dans le rapport de minorité, et peut être ressorti de n'importe quels documents qui sont dans les archives communales. Et je vous rappelle simplement que la population attend impatiemment le résultat du vote qu'elle a fait le 25 novembre. Si vous en êtes déçu, M. VALCESCHINI, alors je pense qu'il faut quitter le Conseil. Vous n'êtes pas digne d'être démocrate !

Ceci dit, je rappelle que la commission se rallie au projet municipal, hormis les deux premiers articles, et je rappelle, M. VALCESCHINI, si vous ne le savez pas et je le rappelle aussi pour le groupe socialiste dont vous êtes le porte-parole, que n'importe qui peut s'adresser au Service des communes, notamment les élus pour apprendre leur métier, je le fais aussi à certains moments, je ne sais pas tout, et je me permets de consulter des juristes dont c'est le métier. Et ceux-ci répondent en fonction des lois qui sont en vigueur, celles que je respecte.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

J'ai bien entendu votre dernière intervention, Mme Pierrette ROULET-GRIN. Moi, ce que je me demande quand je compare, je n'ai pas comparé tous les tenants et les aboutissants de votre rapport. Par contre, j'ai regardé les conclusions et votre avis sur les articles dans le rapport de minorité et puis je les ai comparés aux votes qui ont eu lieu dans la commission, c'est-à-dire ceux qui sont reportés dans le rapport de majorité. Et en fait, on s'aperçoit que dans le rapport de majorité, on nous dit que l'ensemble du préavis est accepté par quatre voix pour, avec celle du président et quatre voix contre, j'imagine que les quatre voix étaient celles du rapport de minorité. Et puis en fait, on ne retrouve pas du tout cette considération dans le rapport de minorité.

Donc, je vous pose la question suivante, Mme la rapportrice de minorité ou peut-être à d'autres membres de la minorité de la commission : finalement, vous êtes pour ou contre le préavis ? Parce que finalement ce n'est pas très clair, si on regarde les articles 1 et 2, ça paraît assez clair, vous êtes contre, d'accord, dans les articles 3, 4 et 5, dans le rapport de majorité, on nous dit qu'il y avait six personnes pour et deux contre. Et puis dans votre rapport, bien on s'aperçoit que vous acceptez finalement l'article 3 en l'amendant, mais ce n'est pas visiblement le même nombre de personnes, c'est quatre personnes, ce n'est pas deux. Donc je ne comprends pas très bien. Pouvez-vous nous dire si vous êtes finalement contre le préavis ou pour le préavis, c'est-à-dire contre la route de contournement ou pour ?

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je signale simplement que le rapport de minorité a été soumis à tous les membres de la minorité, comme cela doit se faire, je suppose que ça se fait partout, et qu'il n'y a eu aucune demande de correction. Donc ceci correspond aux quatre personnes qui se sont déclarées dans la minorité.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors, j'ai l'impression qu'on retrouve les querelles de chiffonniers auxquelles on a pu avoir droit durant cette campagne enflammée et je le regrette sincèrement. Il y a eu un vote populaire clair, il faut l'admettre, la population souhaite que nous réalisons cette route. Mais la population souhaite que nous réalisons cette route, non sous et sans certaines conditions et non sans prendre en compte certains éléments.

Et c'est justement ce que rappelle le préavis municipal, notamment à son article 1 en proposant une organisation de projets qui permettra de faire avancer ce projet efficacement, et en s'assurant une participation des différents partenaires et différents acteurs concernés par cette

route. Et pour cette raison, je ne comprends pas que la minorité de la commission refuse de prendre acte de cette organisation de projet.

Ensuite sur l'article 2, alors on peut taxer la Municipalité, on peut l'accuser de tenir un discours catastrophiste en nous annonçant un endettement massif de la Commune. C'est pourtant une réalité, on a eu le débat tout à l'heure sur l'arrêté sur le taux d'imposition. On nous a rappelé qu'il serait nécessaire de définir des priorités en matière d'investissements. On sait que le développement de notre Ville va nécessiter toute une série d'investissements indispensables. Et il est clair que la venue de cette route va bien entendu avoir un impact financier important pour la Commune. Donc finalement le discours de la Municipalité qui est développé et qui est tenu dans ce préavis est simplement conforme à la réalité, nous devons en prendre acte.

Toutefois, le passage en commission, et j'aimerais dire quelque chose de positif là-dessus, le passage en commission nous a permis de sentir une majorité, de dégager une majorité qui était favorable à trouver une solution, à un compromis pour éviter que la réalisation de cette route plombe les finances de la Ville et nous empêche d'entreprendre différents investissements essentiels pour le développement de notre Ville.

On sait qu'il est illusoire de réaliser cet ouvrage dans les trois ans, comme certains initiants l'ont promis durant la campagne, non seulement d'un point de vue technique et juridique, mais aussi d'un point de vue financier. On sait que réaliser ce tronçon dans les cinq ans, comme le présente le préavis municipal, pourrait avoir un impact financier très important sur les finances communales qui nous obligerait à envisager l'abandon de certains projets, à notre sens, essentiels. Et la majorité de la commission, commissaires minoritaires compris, s'accorde pour qu'un phasage, pour qu'un échelonnement de ces investissements soit envisagé afin que cet investissement et la réalisation de cette route soit d'un point de vue financier supportable pour la Commune. Et je trouve ça réjouissant.

Autre chose est sorti aussi des discussions en commission, et là il y avait une quasi-unanimité pour dire qu'il était essentiel que ce projet s'inscrive dans le projet d'agglomération et ne compromette pas les différentes subventions qui ont été promises par la Confédération et le Canton. Et ça c'est un aspect positif que j'aimerais relever aussi qui n'est pas nécessairement apparu durant la campagne.

Donc à la sortie de cette commission, on peut se demander finalement s'il était nécessaire de mener toutes ces actions et de déposer une initiative pour arriver à une solution qui correspond à celle qui était défendue initialement par la Municipalité, c'est-à-dire développer des axes routiers en coordination avec le développement de l'urbanisation pour permettre d'accompagner le développement de notre Ville.

Alors bon, certains en ont retiré sans doute une victoire politique, voire une victoire personnelle. J'apprécierai que la prochaine fois qu'une idée de ce type sorte, qu'on la règle à la vaudoise autour d'un verre de vin blanc, et qu'on évite ces querelles de chiffonniers auprès de la population. Je suis persuadé que tout le monde s'en portera mieux et d'ailleurs si on avait réussi à régler ce problème de cette façon, je suis persuadé que les études pour lesquelles nous devons voter un crédit ce soir, seraient déjà bien avancées et nous en saurions un petit peu plus sur les tracés et sur les coûts réels de cet ouvrage.

Mais bref, il est important de prendre du recul par rapport à ces différents événements, par rapport à cette campagne. Je l'ai dit, il semble y avoir une majorité, au sein de la commission en tout cas et j' imagine aussi au sein de ce Conseil, pour échelonner les différents investissements et faire en sorte que la volonté populaire soit respectée, mais en évitant de plomber les finances communales pour les trente prochaines années. Et aussi faire en sorte que ce projet s'inscrive parfaitement dans le concept mobilité qui est défendu par le projet d'agglomération. Et ces deux promesses qui ont été formulées en commission me réjouissent et réjouissent le groupe des Verts. Et c'est pour cette raison que nous soutiendrons le préavis tel que présenté et nous

rejeterons les amendements qui ont été proposés par la minorité de la commission.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Rassurez-vous, je serai bref puisque je vais me concentrer sur la proposition d'amendements faite par la minorité de la commission aux articles 1 et 2.

Pour vous dire ceci, et Mme la rapportrice de la commission de minorité l'a rappelé dans son rapport, si nous avons peut-être maladroitement, peut-être avec des termes qui ne sont pas ceux que nous aurions dû utiliser. Si nous avons fait un chapitre sur l'impact sur les finances communales de ce projet, et bien parce que c'est un projet qui est d'un montant relativement élevé. C'est rare que l'on ait des projets aussi chers. Je crois qu'il y a un collège secondaire cher à mon collègue RUCHET qui devrait arriver prochainement avec des montants à peu près équivalents mais qui est prévu depuis quelques années au plan des investissements.

Donc si nous avons choisi de faire ce chapitre, c'est parce que, d'une part l'investissement est lourd. Il va peser lourd sur le plan des investissements, même s'il était prévu d'une manière segmentée et sur une quinzaine d'années. Là, il s'agissait de voir si on arrivait à le faire plus rapidement et il nous paraissait important d'informer. Il ne s'agit pas de culpabiliser qui que ce soit, il s'agit simplement de dire voilà le corps électoral a pris une décision, voilà les conséquences telles mesurées aujourd'hui par le service spécialisé en charge de ce dossier, le Service des travaux et de l'environnement. C'est tout, c'est juste une question d'information.

Alors encore une fois, c'est peut-être maladroit, mais ce n'avait aucune autre ambition que d'informer. Et Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN l'a rappelé, le plan des investissements, actuellement public, celui que vous connaissez, date d'il y a une année maintenant. Donc c'est un document qui n'a plus de valeur actuelle. Il a toujours une valeur parce qu'il contient toujours les investissements que nous souhaitons faire, mais il n'est plus actualisé. Il s'agissait aussi de donner une approche actualisée du plan des investissements tel qu'il se présentait aujourd'hui.

Donc c'est pour ça que nous avons mis ce chapitre et que nous l'avons transformé en article, mais sans penser à mal de nouveau. Il s'agissait de dire voilà, nous vous soumettons ces réflexions. Le Conseil, nous vous proposons qu'il en prenne acte et ça s'arrête là, ce n'est pas plus que ça. Voilà, moi je vous propose de rejeter l'amendement parce qu'il n'y a vraiment pas d'intention cachée ni quoi que ce soit derrière ces informations, encore une fois ce ne sont que des informations. Je vous propose de rejeter ces amendements et de prendre acte de ces deux articles.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté par 45 oui contre 41 non.

Proposition de refuser l'article 2

Nous sommes en présence d'une proposition de refuser l'article 2 de la part de la minorité de la commission.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté par 44 oui contre 41 non et une abstention.

Proposition d'amendement

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la minorité de la commission. L'article 3 est proposé comme suit :

Article 3 La Municipalité est autorisée à entreprendre les études **pour la réalisation de la route de contournement et à engager pour 2014-2015 le personnel y relatif.**

<i>Retrait de l'amendement Article 3</i>	<p><u>Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :</u></p> <p>Cet amendement n'avait de sens que si les deux premiers tombaient. Il est évident. Donc nous revenons à l'article qui est proposé par la Municipalité.</p>
<i>Discussion sur article 3</i>	<p><u>M. le Président Jean-David CHAPUIS :</u></p> <p>La parole n'est pas demandée.</p>
Vote	<p>L'article 3 est accepté à l'unanimité.</p>
<i>Discussion sur article 4</i>	<p>La parole n'est pas demandée.</p>
Vote	<p>L'article 4 est accepté à l'unanimité.</p>
<i>Discussion sur article 5</i>	<p>La parole n'est pas demandée.</p>
Vote	<p>L'article 5 est accepté à l'unanimité.</p>
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<p><u>M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :</u></p> <p>Toujours cet amour immodéré d'intervenir à la fin et sur la discussion générale. Un bref rappel historique, le parti socialiste, le 25 novembre 2012, certains s'en souviennent peut-être, faisait partie du camp des perdants de la votation populaire. Cela signifie évidemment qu'il en accepte le résultat ainsi que les suites à donner à ce résultat et nous devons ce soir, et sans doute dans bien d'autres occasions, assumer notre statut minoritaire sur cette question. Nous annonçons aussi ce soir que nous ne nous opposerons pas par principe, ni à ce préavis, ni à ceux qui suivront sur cet objet, sauf accident majeur.</p> <p>On peut penser que le préavis qui nous est présenté n'est pas absolument parfait, qu'il ne reprend par exemple pas entièrement l'initiative, en particulier et ça a déjà été cité par plusieurs des personnes qui se sont exprimées avant moi, il phase clairement le projet en plusieurs parties. Notons toutefois que la commission, l'ensemble de la commission y compris les initiants, a accepté ce phasage. Ce préavis n'est donc pas parfait, mais de notre point de vue, il est acceptable.</p> <p>De notre part, nous devons, nous, assumer notre statut sur ce dossier, notre statut de minoritaires. Le camp vainqueur du 25 novembre 2012 doit lui aussi un moment donné assumer sa victoire. Il doit ce soir faire un choix et dire clairement si ce préavis lui va ou s'il ne lui va pas.</p> <p>Pour notre part, nous trouvons le projet municipal acceptable et si la majorité du camp vainqueur l'an passé est aussi de cet avis, alors nous jouerons le consensus et il trouvera au PS des voix supplémentaires pour faire passer ce projet.</p> <p>En revanche, il est exclu à ce stade que nous imposions quoi que ce soit à la droite sur ce sujet. Si la détermination majoritaire des groupes de l'autre côté de ce couloir est de rejeter ce préavis ou si l'avis de camp-là est extrêmement partagé, nous ne nous mettrons pas, pour notre part, en travers d'une détermination majoritaire de ce camp-là. Dans ce cas-là, nous nous abstenons lors de ce vote prise en compte global de ce préavis.</p> <p>Je vous remercie de votre attention.</p>
	<p><u>M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :</u></p> <p>M. mon confrère DESSEMONTET, je crois pouvoir me faire l'interprète des partis de droite par rapport à l'approbation finale de ce préavis. Il n'est pas question, pour la droite dont je fais partie, sur cet objet en tout cas, de refuser le crédit qui est demandé par la Municipalité. C'est une pièce</p>

essentielle dans le développement et l'avenir de la Ville.

La bataille à laquelle vous avez participé, à laquelle nous avons assisté, portait sur le fond, sur des éléments qui relèvent de la compétence de la Municipalité et pour lequel une tentative de coresponsabilité était proposée à votre Conseil. Elle a été acceptée, nous nous en souviendrons très bien.

Je vous remercie.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Pas du tout, M. le Conseiller CHERBUIN, pas coresponsabilité ! Nous informons, vous prenez acte, où est la coresponsabilité ? Le plan des investissements est du ressort de la Municipalité. D'ailleurs vous ne l'approuvez pas, Mme la Conseillère ROULET-GRIN l'a rappelé. Vous recevez une communication. Il n'y a pas de coresponsabilité. De nouveau, séparons nos compétences respectives, tenons-nous en à ce que nous savons et devons faire et tout ira très bien.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion n'est plus demandée, elle est close, nous votons.

Vote

Le PR13.24PR est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 :** Le Conseil communal prend acte des réflexions et de l'organisation qui président à la réalisation de la route de contournement ;
- Article 2 :** Le Conseil communal prend acte des mesures d'économie financière prises et à venir ;
- Article 3 :** La Municipalité est autorisée à entreprendre les études, tel que proposé ;
- Article 4 :** Un crédit d'investissement de Fr. 1'700'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 5 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9406 « Etude route de contournement phase 1 » et reprise dans le crédit d'ouvrage. Dans le cas contraire, elle sera amortie en 5 ans au plus.

12. PRÉAVIS
N° PR13.26PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 255'000.-- POUR L'AMÉLIORATION DE LA TÉLÉGESTION DU RÉSEAU DE GAZ.

☐ M. THIERRY GABERELL, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

MM. les Conseillers Patrick DERIAZ, Olivier DI PRINZIO, Michel DUBEY, Thierry GABERELL, Bexhet HALIMI, Nunzio INDULSI, Boris RICHARD et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission,

M. Thierry GABERELL, avant de donner lecture des conclusions du rapport, précise que le fond des rapports des PR13.26PR et PR13.27PR est identique. Ce n'est pas un copier-coller, ni une erreur de sa part. Mais puisque la séance a eu lieu le même soir, si deux rapports ont été établis, c'est uniquement pour des raisons administratives pour qu'ils aient chacun un numéro pour le classement. Donc ce qui a été changé est uniquement l'entête et les conclusions, le contenu pour ces deux rapports étant le même.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, elle est close, nous votons.

Vote

Le PR13.26PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'amélioration du système de télégestion du réseau gaz ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 255'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4023 « Optimisation télégestion Gaz » et amortie en 15 ans au plus.

**13. PRÉAVIS
N° PR13.27PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 254'000.-- POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DES STATIONS DE DÉTENTE GAZ.

☞ M. THIERRY GABERELL, RAPPORTEUR.

*Composition de la
commission*

MM. les Conseillers Patrick DERIAZ, Olivier DI PRINZIO, Michel DUBEY, Thierry GABERELL, Bexhet HALIMI, Nunzio INDULSI, Boris RICHARD et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Thierry GABERELL, avant de donner lecture des conclusions du rapport, lit également la remarque de la commission : La commission pense que ce genre de demande pourrait faire partie d'un crédit cadre en début d'année (proposition déjà faite par la Commission de gestion à

plusieurs reprises) et traité ou contrôlé par une commission dite technique. Nous y verrions comme avantage par exemple un traitement plus rapide des demandes de crédit indispensables au développement et à l'approvisionnement énergétique de la Ville et de sa région.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.27PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de modernisation des stations de détente gaz ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 254'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4022 « Modernisation stations Gaz » et amortie en 30 ans au plus.

**14. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

14.1

Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Passage pour piétons entre le café du Château et la Maison d'Ailleurs)

Mon interpellation concerne le passage pour piétons situé entre le café du Château et la Maison d'Ailleurs.

Les piétons qui débouchent de la Place Pestalozzi s'élancent sur ce passage sans visibilité. La pose d'un miroir suffirait à sécuriser cet endroit pour tous les véhicules venant de la rue du Casino ou de la rue des Remparts, soit : voitures, motos, scooters, vélos, etc.

Je remercie par avance la Municipalité de bien vouloir prendre ma demande en considération.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement et elle est munie

de cinq signatures.

Vous pouvez passer à votre deuxième interpellation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.2

Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Demande de location de l'Entraide familiale d'une surface commerciale avec huit places de parc à la rue des Uttins 40)

Ma deuxième interpellation concerne une demande de location d'une surface commerciale avec huit places de parc située à la rue des Uttins 40. Je précise que ce local est inoccupé depuis une année.

Après maintes recherches, l'Entraide familiale d'Yverdon avait enfin trouvé un local qui correspondait en surface avec un loyer raisonnable.

Je vous fais savoir que ce local appartient à un propriétaire privé, que la Municipalité a décidé de refuser la location pour l'Entraide familiale, du fait que le règlement général d'affectation prévoit des installations d'activités artisanales et industrielles dans ce secteur.

Pouvez-vous m'expliquer comment à quelques mètres de ce local, d'autres activités comme CARITAS, un local de prière pour musulmans, le Coyote Café et le Club 38, se trouvent dans ce secteur, et n'ont rien à voir avec une activité artisanale ou industrielle.

Je vous informe que je soutiens l'Entraide familiale d'Yverdon qui est une association à but non lucratif, qui comprend quatre cent trente membres qui versent des cotisations et dont je suis membre depuis quarante-huit ans.

Yverdon-les-Bains, Ville dite socialiste, je m'adresse à M. le Syndic et à la Municipalité, Mmes et MM., je vous demande de revoir votre décision du fait que votre règlement général d'affectation n'a pas été respecté jusqu'à ce jour.

M. le Président Jean-David CHAPUIS:

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement et elle est munie de cinq signatures.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Cela concerne trois Municipaux, donc je prends la parole. On vous répondra sur le fond la prochaine fois.

Juste une chose, Mme la Conseillère, on ne peut pas se prévaloir d'égalité dans l'illégalité. Ce n'est pas parce que d'autres ont obtenu quelque chose, peut-être qu'ils n'étaient pas conformes au plan général d'affectation, qu'on peut s'en prévaloir aujourd'hui.

Mais sur le fond, on reviendra, Mme la Municipale SAVARY pour cette question-là et M. le Municipal CARRARD pour l'autre la prochaine fois.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Je m'excuse, l'Entraide familiale est une association caritative qui existe à Yverdon depuis soixante ans, puis j'aimerais bien qu'on prenne compte.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Nous avons maintenant une question de M. le Conseiller Didier FORESTIER.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Ma question, je la reporte, merci.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.3

Une Question de M. le Conseiller Michel DUBEY (Circulation des vélos au centre-ville)

Comme vous pouvez le constater, de plus en plus de cyclistes roulent régulièrement à des vitesses inadaptées sur nos trottoirs, dans les rues piétonnières et dans les ruelles de la Ville, et ceci sans se préoccuper des piétons, des personnes âgées, des enfants et leurs parents et les non-voyants.

Pourquoi la Municipalité autorise-t-elle la libre circulation des cyclistes au centre-ville ?

A-t-elle les moyens d'assurer la sécurité des piétons ?

Pourquoi ce problème n'est pas résolu par la police ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Le débat sur la circulation en vélo sur le centre-ville est un long débat, j'imagine qu'on ne va pas l'ouvrir maintenant, on vous répondra donc dans une prochaine séance, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Michel DUBEY :

Merci de votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.4

Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Demande de desserte à Yverdon-les-Bains et dans le Nord vaudois de la Compagnie de navigation LNM)

Voilà une interpellation qui va vous mettre d'accord, elle sera peut-être suivie d'une résolution. Et elle n'est pas tout à fait de saison, mais elle prévoit quelque chose pour l'été prochain.

Yverdon : la navigation à vau-l'eau

Comme le veut la formule sacrée en politique, je déclare tout d'abord non pas mes, mais mon intérêt pour la navigation touristique sur le Lac de Neuchâtel, en particulier sur le sud de ce lac, cela au titre de vice-présidente de deux entités : la Fondation Trivapor et l'Association à but non lucratif du même nom. La première entité possède l'unique survivant des bateaux à vapeur des lacs jurassiens, le Neuchâtel, seul demi-salon restauré de Suisse, et la deuxième entité se bat depuis plus de dix ans pour financer la restauration de ce vieux vapeur datant de 1912, un exercice réussi après avoir rassemblé avec force et conviction douze millions de francs dont neuf venant du milieu privé.

On se réjouit là de constater que de nombreux habitants du Nord vaudois sont membres de l'association qui compte plus de quatre mille membres, que le Canton de Vaud a contribué à l'opération – par la caisse cantonale et par son organe de répartition de la Loterie romande pour plus d'un million de francs – alors que la Ville d'Yverdon a fait l'année dernière un don bienvenu

de vingt mille francs.

Car parmi les attractions reconnues de notre Ville, il y a incontournableement le lac. Le lac, sa plage, ses rives, ses endroits réservés à la faune, ses paysages changeant au fil des saisons. Mais il y a aussi les loisirs que permet ce plan d'eau, notamment la navigation touristique, qui est le fait de la Compagnie de navigation des lacs de Neuchâtel et Morat, la LNM – avec siège à Neuchâtel – qui a la possibilité et l'habitude d'accoster avec toutes ses unités aux débarcadères de Concise, Grandson et Yverdon, pour parler du Nord vaudois.

À Yverdon-les-Bains, les derniers horaires pratiqués, notamment cet été, voyaient deux courses par jour arriver sur le chenal de la Thièle. Une course venait de Neuchâtel, y faisait escale vers 11 h., une autre en faisait de même dans l'après-midi laissant ainsi aux visiteurs, aux vacanciers quelques heures pour découvrir notre Ville.

Stupeur en découvrant l'horaire que publie par bribe ces jours-ci la compagnie LNM : pour la saison de navigation 2014 qui va débuter le 24 mai 2014 et se terminer le 28 septembre, Yverdon-les-Bains ne sera desservi que par une seule course qui partira de Neuchâtel à 11 h. arrivera à Yverdon à 14h10 et repartira 40 minutes plus tard à 14h50.

Vu la nouvelle attraction présente sur le lac avec le Neuchâtel, dont vous voyez quelques photos sur l'écran, on pouvait alors penser que cette réduction de prestations se compenserait avec une attraction supplémentaire qu'un bateau à vapeur. Les courses spéciales effectuées par le vieux vapeur devaient en principe compenser l'autre. Dûment expertisé par l'Office fédéral des transports, minutieusement contrôlé de la cheminée à la cale, ayant procédé à des accostages à tous les débarcadères des trois lacs durant le mois dernier, y compris Yverdon-les-Bains, l'opération est réussie. Totalement aménagé, meublé, en passe d'être décoré, équipé jusqu'à l'assiette portant son nom, celui-ci sera remis gratuitement pour exploitation à la LMN dès le printemps prochain.

Un autre feuillet de l'horaire évoque le fait que le Neuchâtel sera mis en navigation les quatre jours de fin de semaine, sur les courses horaires des trois lacs. Désolation, ne vous réjouissez pas trop, la course journalière en direction d'Yverdon ne fait pas partie des réjouissances. Et ce fringant vapeur n'est pas prêt de revoir le débarcadère d'Yverdon-les-Bains, ni celui de Concise, ni celui de Grandson. Le feuillet de l'horaire prévu le voit bifurquer à angle droit dès Gorgier – Chez-le-Bart pour aller sur Estavayer-le-Lac et retourner sur Neuchâtel par Portalban et Cudrefin.

Constatant que prévenir vaut mieux que guérir, et qu'à ma connaissance le programme des courses spéciales de ce vieux vapeur n'est pas encore totalement abouti, je propose tout d'abord à Mme SAUGY, Municipale en charge du tourisme, mais c'est peut-être M. le Syndic qui est membre, je crois, du conseil d'administration, qui pourra nous apporter des informations, de voir le plus rapidement possible avec ce qui peut être fait pour retrouver une desserte digne de ce nom à Yverdon et dans notre région.

Et pour appuyer concrètement la démarche de notre Conseillère municipale et de M. le Syndic, je propose à l'appui de cette interpellation, à ce Conseil de voter la résolution suivante :

Proposition de résolution

« Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains demande expressément à la Compagnie de navigation LNM de prévoir un horaire de desserte du Sud du Lac de Neuchâtel correspondant à la dynamique touristique mise en place sur la région nord vaudoise ainsi que dans sa capitale - Yverdon-les-Bains - deuxième ville du Canton de Vaud. »

Je voudrais m'excuser auprès des chefs de groupe de n'avoir pu vous faire parvenir ce document avant, mais j'ai eu les derniers chiffres et les dernières pages d'horaire qui sont encore à l'impression, cet après-midi. Malheureusement, je n'ai pu vous les faire parvenir.

Discussion sur la
résolution

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Vous avez déposé une interpellation munie des cinq signatures.

J'ouvre la discussion sur cette interpellation, vous voulez répondre aujourd'hui ?

Rires dans la salle

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Si vous me le permettez, M. le Président, parce que je crois que le sujet est assez d'actualité, pas de saison, mais d'actualité.

Effectivement, on est préoccupé par les décisions que prend la direction de la LNM, dont je suis effectivement membre du conseil d'administration. Mais le conseil d'administration n'est pas au courant, il n'y a aucune information officielle, comme l'a dit Mme la Conseillère, c'est des bribes d'information qu'on a sur ces nouveaux horaires 2014.

Donc l'interpellation tombe à point nommé et la résolution également. Nous entamons des démarches en collaboration avec les communes de Grandson, Concise et d'Estavayer pour intervenir auprès de la LNM, donc appuyés d'une résolution telle que proposée par Mme la Conseillère, nous aurons plus de force.

Et je vais évidemment voir ce qu'il se passe. Encore une fois, le conseil d'administration évidemment ne s'occupe pas de l'opérationnel, c'est à la direction de le faire. Par contre, je me suis déjà posé à plusieurs reprises la question de savoir s'il valait bien la peine de continuer à subventionner la LNM pour le peu de courses qu'elle fait en direction du Canton de Vaud. C'est une question que j'évoquerai également avec les services cantonaux.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est toujours ouverte sur ce point.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je remercie M. le Syndic de l'appui qu'il apporte à cette résolution.

Et je tiens à préciser qu'elle sera probablement, vu le montant important mis en jeu par l'Etat de Vaud, versé par l'Etat de Vaud, il y aura sûrement une interpellation au Grand Conseil puisque c'est l'Etat de Vaud qui avait payé une grosse partie des fonds publics qui sont arrivés.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion n'est plus demandée, elle est close. Nous allons passer à l'adoption de cette résolution. Je la relis :

« Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains demande expressément à la Compagnie de navigation LNM de prévoir un horaire de desserte du Sud du Lac de Neuchâtel correspondant à la dynamique touristique mise en place sur la région nord vaudoise ainsi que dans sa capitale - Yverdon-les-Bains - deuxième ville du Canton de Vaud. »

La résolution est adoptée à l'unanimité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

Vote

Ils éteignent déjà les lumières !

S'il n'y a plus de demande d'intervention de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Visiblement pas, M. le Président.

M. le Président Jean-David CHAPUIS:

Donc, la discussion est close.

Je suis soulagé d'arriver au terme de cette séance. (*Rires dans la salle*) Je remercie chacun de sa participation ainsi que les téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 5 décembre 2013 à 20h.

Il est 23h35, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne nuit.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Jean-David CHAPUIS

Anne LEUENBERGER

Président

Secrétaire adjointe

Clôture

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2013

	Page
1. Appel.....	- 58 -
2. Approbation du PV du 3 octobre 2013.....	- 58 -
3. Assermentation.....	- 59 -
4. Communications du Président.....	- 59 -
5. Communications de la Municipalité.....	- 60 -
6. Nomination d'un membre suppléant à la Commission communale de recours.....	- 61 -
7. Préavis n° PR13.28PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 600'000.-- pour la participation à une augmentation de capital de la société anonyme Energie Naturelle du Mollendruz. 📖 M. Thomas JENNI, rapporteur, remplaçant M. Roland VILLARD.....	- 61 -
8. Préavis n° PR13.29PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2014. 📖 Mme Catherine CARP, rapportrice, remplaçant M. Roland Villard, Président de la Commission des finances.....	- 65 -
9. Préavis n° PR13.25PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'945'000.-- pour les travaux de mise en conformité et de valorisation du camping des Iris. 📖 M. Daniel HOFMANN, rapporteur de majorité 📖 M. Pierre CHERBUIN, rapporteur de minorité.....	- 72 -
10. Préavis n° PR13.21PR concernant le plan d'aménagement de la fermeture définitive de la place Pestalozzi au trafic individuel motorisé et de sa mesure d'accompagnement: « une zone 30 km/h dans le quartier Valentin-Jordils » ; les réponses aux oppositions suscitées par l'enquête publique; la réponse à la motion du Conseiller C. Pillonel, du 6 novembre 2003, et à la motion du Conseiller S. Pittet, du 3 mai 2007 ; l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 1'670'000.-- pour l'aménagement de surfaces des rues, ainsi que pour la réalisation de travaux d'infrastructures pour les réseaux eau-gaz-électricité, ainsi que les collecteurs. 📖 M. Daniel COCHAND, rapporteur de majorité 📖 M. Daniel ANKEN, rapporteur de minorité.....	- 81 -
11. Préavis n° PR13.24PR concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 1'700'000.-- pour la réalisation de la route de contournement et les ressources en personnel y relatif pour 2014 -2015. 📖 M. Thomas JENNI, rapporteur de majorité. 📖 Mme Pierrette ROULET-GRIN, rapportrice de minorité.....	- 92 -
12. Préavis n° PR13.26PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 255'000.-- pour l'amélioration de la télégestion du réseau de gaz. 📖 M. Thierry GABERELL, rapporteur.....	- 103 -
13. Préavis n° PR13.27PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 254'000.-- pour les travaux de modernisation des stations de détente gaz. 📖 M. Thierry GABERELL, rapporteur.....	- 104 -

14. Propositions individuelles et interpellations..... - 105 -
- 14.1 Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
(Passage pour piétons entre le café du Château et la Maison d'Ailleurs) - 105 -
- 14.2 Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
(Demande de location de l'Entraide familiale d'une surface commerciale avec huit places
de parc à la rue des Uttins 40) - 106 -
- 14.3 Une Question de M. le Conseiller Michel DUBEY
(Circulation des vélos au centre-ville)..... - 107 -
- 14.4 Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
(Demande de desserte à Yverdon-les-Bains et dans le Nord vaudois de la Compagnie
de navigation LNM) - 107 -